



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Waiyaki (Kenya)	251
Discours de M. Khalatbari (Iran)	257
Discours de M. Mladenov (Bulgarie)	260
Discours de M. Blanco (Uruguay)	264
Discours de M. Bwakira (Burundi)	269
Discours de M. Nogués (Paraguay)	273
Discours de M. Montiel Argüello (Nicaragua)	275

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. WAIYAKI (Kenya) [interprétation de l'anglais] :
Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer à ceux qui sont intervenus avant moi pour vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection unanime à ces hautes et exigeantes fonctions. Ma délégation est particulièrement satisfaite de voir le noble fils d'un pays avec lequel nous entretenons des relations des plus cordiales de coopération présider cette très importante session de l'Assemblée générale. Nous sommes confiants que, compte tenu de votre longue carrière au service de votre gouvernement et de la grande expérience que vous avez des affaires internationales, vous saurez diriger notre session et la mener à une conclusion satisfaisante et fructueuse.

2. J'aimerais aussi saisir l'occasion de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Gaston Thorn, qui, avec une distinction remarquable, a su diriger les travaux de la trentième session de l'Assemblée générale. Comme les représentants s'en souviendront sans doute, cette session n'était pas particulièrement facile, et sa conclusion heureuse a été surtout due à la direction avisée et aux efforts inlassables déployés par M. Thorn pour en résoudre les problèmes. Nous lui devons une lourde dette de gratitude.

3. Je voudrais aussi dire notre gratitude et nos remerciements à notre inlassable Secrétaire général qui, avec ses collaborateurs, a fait preuve de dévouement, de sens du devoir et de loyauté envers l'Organisation. Ils ont dû surmonter de nombreuses difficultés, préparer de nombreuses conférences et se sont acquittés des nombreuses tâches que leur avait confiées la communauté des nations. Tous méritent nos encouragements et nos remerciements.

4. Monsieur le Président, avant de poursuivre, j'aimerais, par votre entremise, transmettre à tous les délégués les salutations chaleureuses de mon président, S. E. Mzee Jomo

Kenyatta, du Gouvernement et du peuple de la République du Kenya. Le Président du Kenya, ferme partisan de l'Organisation des Nations Unies et combattant acharné de la liberté, m'a particulièrement donné pour instructions de transmettre ses meilleurs vœux de succès à la présente session, qu'il considère cruciale pour porter un coup fatal au colonialisme, rendre la dignité humaine à ceux qui sont encore opprimés, en particulier en Afrique australe, et rétablir la paix dans le monde entier.

5. Ma délégation éprouve un immense plaisir et une grande satisfaction à accueillir parmi nous le nouveau Membre de notre organisation, la République des Seychelles. Son admission est un jalon important. Elle symbolise le progrès vers l'élimination complète du colonialisme et nous rapproche aussi de la réalisation du principe si souhaité d'universalité des Nations Unies. Nous tenons à assurer les Seychelles de l'entier appui et de la coopération du Kenya et nous sommes certains qu'ensemble nous saurons réaliser les tâches difficiles qui nous attendent et contribuer ainsi à une Afrique plus développée et prospère.

6. Tout en nous félicitant de l'admission d'un nouveau Membre, nous ne devons pas perdre de vue le fait que certains pays, notamment l'Angola, le Viet-Nam et les deux Corées sont encore, bien qu'involontairement, au dehors de notre organisation. Nous aimerions prier instamment les puissances qui font obstacle à leur admission de revenir sur leur décision et de permettre à ces pays d'être admis à l'Organisation.

7. Au moment où nous nous réunissons, l'Afrique australe constitue le principal centre de tension du monde actuel et menace la paix et la sécurité internationales. En Afrique, nous avons mis en garde cette instance et l'ensemble du monde sur le fait que les politiques racistes dans cette région constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales, mais les amis des régimes racistes ont fait la sourde oreille à nos avertissements. L'évolution récente montre qu'il y a eu une modification d'attitude. C'est un pas en avant et ma délégation espère que, maintenant, nous sommes unanimes à reconnaître que la politique raciale dans cette région est une menace à la paix et à la sécurité internationales et que nous nous mettrons tous d'accord pour prendre des mesures qui mettront fin à cette menace.

8. En Azanie, le régime raciste de Vorster a déclenché la terreur contre les forces montantes du nationalisme. Le meurtre barbare d'enfants innocents à Soweto, dont le seul crime était de manifester de façon pacifique contre l'imposition d'une langue étrangère et la politique diabolique de l'*apartheid*, est un crime contre l'humanité. Nous avons déclaré au moment du massacre de Sharpeville qu'il ne suffit pas de condamner de tels crimes odieux pour en dissuader les racistes d'Afrique du Sud. Nous avons alors dit

qu'à moins que l'Afrique du Sud ne soit punie pour ce crime elle serait encouragée et continuerait à perpétrer d'autres atrocités contre les Africains innocents. Les apologistes du régime de Vorster sont rapidement venus à sa défense. Ils nous ont même dit que le massacre de Sharpeville n'était qu'un incident isolé et que, de toute façon, ces mesures avaient été prises pour maintenir la loi et l'ordre public.

9. Le même raisonnement insensé du maintien de la loi et de l'ordre public est employé maintenant par la police meurtrière hitlérienne d'Afrique du Sud, qui a toujours le droit proche de la gâchette pour assassiner des centaines de personnes et en mutiler des milliers d'autres. Le Kenya condamne dans les termes les plus énergiques ces meurtres barbares d'enfants, de femmes et de vieillards innocents par le régime raciste et demande instamment à la communauté internationale de prendre des sanctions contre l'Afrique du Sud.

10. Ce qui se passe à Soweto (Johannesburg), dans la ville du Cap et ailleurs, ce ne sont pas des actes d'atteinte à l'ordre de la part des non-Blancs. Les manifestants ne sont pas des fauteurs de troubles comme le régime raciste essaie désespérément d'en convaincre le monde. Ce sont des combattants pour la liberté, et leurs actions sont une réaction spontanée contre l'exploitation constante, la dégradation et le fait qu'ils sont privés des droits fondamentaux de l'homme et de la dignité. La guerre de libération a maintenant commencé en Azanie et, ainsi, Vorster et ses collaborateurs doivent se rendre compte que les avertissements : "L'Azanie sera libre" sont inscrits en lettres de feu sur les murs; aucun meurtre brutal, aucune répression, aucun massacre des Noirs et des non-Blancs, aucune vaine vantardise prétendant que l'*apartheid* est là à jamais, ne pourront faire régresser la cause de la liberté en Azanie. Une guerre psychologique systématique est menée contre les Etats et le peuple qui appuient la lutte pour la liberté en Azanie et dans d'autres parties de l'Afrique australe. Les adeptes des régimes racistes les accusent constamment d'être envahis par un sentiment de vengeance à l'égard de la population blanche dans ces régions. Le but de cette campagne est de ralentir l'élan de la lutte pour la libération en inspirant un sentiment de culpabilité à ceux qui préconisent le recours à la force légitime.

11. L'Afrique, en fait l'ensemble du groupe non aligné, ne saurait être accusée de ne pas avoir tenté de régler par tous les moyens pacifiques les questions politiques en Afrique australe. Le Manifeste de Lusaka sur l'Afrique australe¹ et la Déclaration de Dar es-Salam², qui ont été tous deux rejetés impunément par les racistes lorsqu'ils croyaient qu'ils étaient invincibles, parlent pour eux-mêmes. Maintenant que le régime Vorster a réalisé que son sentiment de sécurité n'était qu'une illusion, plusieurs complots sont en train d'être ourdis en vue de continuer à priver de ses droits inaliénables le peuple opprimé d'Afrique du Sud. Le premier de ces complots, le dialogue infâme maintenant

décrié, a été dénoncé pour ce qu'il est : un simple moyen de gagner du temps. Le Kenya a rejeté et continue de rejeter l'idée de dialoguer avec les racistes d'Afrique du Sud. Dialoguer, à notre avis, ne serait pas seulement donner une respectabilité à ce régime, mais cela équivaldrait également à vendre les intérêts du peuple opprimé. Nous trouvons qu'il est inacceptable de parler et de rencontrer les racistes alors qu'ils continuent brutalement à assassiner et à opprimer nos frères et nos soeurs en Afrique du Sud. Nous l'avons déjà dit et nous voulons le redire : la sécurité de la population blanche en Azanie n'est pas fonction des assurances données par les étrangers. Si Vorster et ses amis, véritablement, souhaitent la paix en Azanie, ils doivent entreprendre des négociations sans tarder avec les représentants authentiques des Africains et des autres non-Blancs en Afrique du Sud.

12. Le deuxième complot, c'est la politique tendant à établir des bantoustans. Les racistes ont eu l'audace de dire au monde que cette politique visait à inculquer un sentiment de fierté aux différentes communautés qui vivent en Afrique du Sud. N'est-ce pas ajouter l'insulte aux sévices déjà infligés aux masses opprimées de l'Afrique du Sud ? Quelle fierté civile peut-on retirer du fait de continuer à être privé de ses terres et d'autres droits partout dans le pays où l'on est né ? Les tenants de la suprématie blanche utilisent ce stratagème pour deux raisons : d'abord, pour diviser la majorité africaine qui, comme force unie, représente une grave menace pour la position privilégiée des racistes. Deuxièmement, une fois que cette masse a été affaiblie par la division, les bantoustans continueront toujours une source utile et disponible de main-d'oeuvre à bon marché.

13. Nous rejetons cette politique et la pseudo-indépendance qui est censée l'accompagner. En ce qui concerne l'application de notre rejet d'une telle politique, le Kenya ne reconnaîtra pas la prétendue indépendance qui sera "accordée" au Transkei ce mois-ci. Tout nous porte à croire que nombre d'autres Etats, en dehors du groupe des non alignés, ont aussi rejeté ce complot illusoire de l'Afrique du Sud. Au Kenya, nous avons toujours vu dans l'Afrique du Sud un seul pays et nous continuerons de reconnaître qu'il s'agit d'une seule entité qui bientôt se trouvera sous le gouvernement de la majorité noire africaine.

14. Le régime raciste d'Afrique du Sud continue à occuper et à coloniser la Namibie au mépris de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion internationale. Cela est intolérable et l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud est encore plus intolérable du fait que les racistes imposent à la Namibie un système odieux d'*apartheid* avec son complément essentiel, la politique des bantoustans. L'occupation illégale et l'imposition de ces politiques actuelles à la Namibie sont une violation des droits fondamentaux du peuple namibien, et le privent de son droit inaliénable à l'autodétermination.

15. L'Afrique du Sud doit quitter la Namibie. Elle doit respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et remettre le pouvoir au peuple namibien. Les manoeuvres dilatoires utilisées par l'Afrique du Sud, qui a convoqué cette prétendue conférence constitutive avec des représentants d'ethnies triés sur le volet, doivent être rejetées par tous. La Conférence de Windhoek a été une conférence

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

² Adoptée par le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine, à sa neuvième session extraordinaire, tenue du 7 au 10 avril 1975.

illégal, organisée par une force d'occupation illégale. L'Afrique du Sud doit reconnaître les représentants authentiques du peuple namibien — la South West Africa People's Organization [SWAPO] — et engager des négociations avec eux sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, afin de convoquer une véritable conférence constitutionnelle qui conduira la Namibie à l'indépendance. L'Afrique du Sud doit libérer les prisonniers politiques namubiens et retirer ses troupes et ses bases du territoire de la Namibie.

16. Condamner l'occupation illégale de la Namibie ne suffit plus. Nous l'avons fait depuis longtemps. Ce qu'il faut désormais, c'est prendre des mesures pour expulser le régime illégal de ce territoire africain. Si l'Afrique du Sud refuse de donner effet à la demande tendant à convoquer une véritable conférence constitutionnelle sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, des mesures coercitives sur le plan économique et autres devront être adoptées pour obliger l'Afrique du Sud à respecter les décisions de la communauté internationale. De l'avis de ma délégation, il est grand temps que les Nations Unies envisagent d'envoyer une force-tampon en Namibie pour protéger les intérêts des Africains ainsi que pour affirmer la volonté de l'ONU de libérer ce territoire. Nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils imposent un embargo complet sur la vente, le don ou le transfert d'armes et toutes autres formes de matériel militaire destiné à l'Afrique du Sud. Nous demandons également à tous les pays de placer le respect de la dignité humaine au-dessus des intérêts économiques à court terme et de rompre leurs liens économiques avec l'Afrique du Sud, tant que celle-ci continuera à défier l'Organisation et à occuper illégalement la Namibie.

17. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est ici donnée d'exprimer la gratitude de ma délégation pour l'excellent travail fait par le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, M. Sean MacBride, qui s'est révélé être un serviteur dévoué de la Commission et qui, à notre avis, s'est acquitté louablement du mandat que lui avait confié le Secrétaire général, à savoir préparer la Namibie à l'indépendance. Nous voudrions, par votre truchement, Monsieur le Président, l'en remercier.

18. Nous sommes maintenant témoins du dernier coup porté au bastion du racisme par les mouvements de libération du Zimbabwe. Le rebelle, Ian Smith, a longtemps abusé de la patience des Africains; il s'est livré à des manoeuvres dilatoires et il a même recouru aux mensonges flagrants pour maintenir l'élan de la rébellion, espérant toujours une reconnaissance sur le plan international.

19. Le Kenya a déclaré à de multiples reprises qu'il n'avait aucune raison valable de s'entretenir avec un rebelle. Le seul langage qu'un rebelle comprend, c'est la force. Nous avons instamment prié le Gouvernement britannique, qui était et continue d'être la Puissance administrante légale, de prendre des mesures appropriées pour expulser ce rebelle de sa colonie. On nous a dit à plusieurs reprises que la Puissance administrante n'était pas en mesure d'employer la force contre Ian Smith et son groupe. Les Africains donc, n'ayant d'autre possibilité, prendront la responsabilité de se libérer eux-mêmes de ce fléau. Nous sommes témoins maintenant des victoires successives remportées par les mouvements de libération. La clique de Smith sait que la

défaite n'est pas loin, mais s'obstine cependant à s'accrocher au pouvoir le plus longtemps possible.

20. Smith déclare maintenant qu'il est prêt à accepter le gouvernement par la majorité et cela, à première vue, semble être une évolution positive et précise. Mais le Kenya ne sera pas trompé par ces déclarations et continuera d'insister pour une indépendance immédiate avec un gouvernement de majorité africaine sur la base du principe "à chacun une voix". Ce que Ian Smith, ce rebelle, a déclaré est nouveau dans le sens qu'il semble y avoir capitulation, mais il y a de nombreux inconvénients dans ce prétendu plan. C'est un plan qui vise à subjuguier le peuple noir sur le plan racial et peut-être à prolonger la période intérimaire, et cela ne saurait être accepté par l'Afrique.

21. De l'avis de mon gouvernement, la première condition pour restaurer rapidement la paix dans la colonie rebelle, c'est la destitution immédiate de Ian Smith et le remplacement du président blanc du Conseil d'Etat par un président noir, et une majorité africaine au Conseil. Nous considérons également qu'une période de deux ans est manifestement trop longue. Le Kenya a eu une période intérimaire de six mois seulement entre l'autonomie et l'indépendance, et nous pensons que le même laps de temps suffirait pour le Zimbabwe.

22. Nous avons noté que le rebelle Smith a d'ailleurs fait dépendre le succès de ses propositions sur la cessation de la lutte armée de la part des mouvements de libération. Ce n'est pas la première fois qu'il s'est servi de ce stratagème pour essayer de gagner du temps pour renforcer ses forces armées. Nous avons à reconnaître le fait que, dans sa proposition, il réservait le poste de ministre de la défense aux suprématistes blancs. Cela renforce notre croyance qu'il tient à employer le temps pendant lequel les combattants de la liberté auront posé les armes pour s'installer encore plus fermement avec sa clique au pouvoir. Le Kenya, par conséquent, continuera d'appuyer la lutte armée, qui doit aller de pair avec les négociations, jusqu'à ce que l'objectif d'indépendance et du gouvernement par la majorité soit atteint. Quel mal y a-t-il à avoir un Africain comme ministre de la défense et de l'ordre public si Smith est véritablement d'accord pour le gouvernement par la majorité, comme il le dit ?

23. Nous avons relevé que des accords d'ensemble promettaient une aide financière et économique pour la colonie assiégée. Tout en soutenant cela, nous devons souligner que cette aide ne doit pas être utilisée pour soumettre au chantage un gouvernement de majorité africaine ou un Zimbabwe indépendant, pas plus qu'elle ne doit être utilisée pour paralyser ce jeune Etat par un service de dette onéreux par suite de ce plan.

24. Je l'ai dit plus tôt, l'Afrique australe constitue le principal domaine où la paix et la sécurité internationales sont en danger. Nous avons été témoins d'une tendance croissante à la rivalité des grandes puissances dans cette sous-région. Le Kenya aimerait voir la rivalité entre grandes puissances disparaître de cette sous-région et, d'ailleurs, de l'ensemble de l'Afrique. Ce dont nous avons besoin dans cette région, c'est d'un appui véritable de la part de tous les Etats pour essayer de mettre un terme à l'apartheid, à la discrimination, à l'oppression et au refus des droits de

l'homme. Et, surtout, nous voulons la liberté pour tous les peuples de la région, afin qu'ils puissent librement décider de leur avenir.

25. L'Afrique australe n'est pas la seule région de l'Afrique qui soit encore sous domination coloniale. Il y a deux territoires, Djibouti et Mayotte, qui se trouvent encore sous la domination coloniale française.

26. En ce qui concerne Djibouti, ma délégation a noté avec satisfaction les intentions du Gouvernement français d'accorder l'indépendance à ce territoire dans l'année à venir. Ce qui nous incombe à tous, c'est aider le peuple de ce territoire à accéder à l'indépendance en tant que nation entière. Nous demandons à tous les Etats de reconnaître l'intégrité territoriale de Djibouti et de ne rien faire pour la mettre en danger. A cette fin, nous recommandons qu'aucun Etat indépendant d'Afrique ne fasse de revendication sur une partie quelconque de ce territoire.

27. L'occupation continue de l'île de Mayotte par la France constitue une violation flagrante des droits d'un Etat africain indépendant, celui de la République des Comores. Tant que la France continuera à défier l'opinion mondiale à ce sujet, la question continuera à être un sujet de dispute entre la France et les Etats indépendants d'Afrique. Le Kenya et l'ensemble du continent africain continueront d'apporter une aide au peuple des Comores jusqu'à ce que l'île de Mayotte soit libérée.

28. Le sort du peuple du Sahara Sud-occidental mérite également notre attention. De l'avis de ma délégation, le peuple de cette région a le droit à l'autodétermination et devrait, conformément aux résolutions adoptées par l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et l'Organisation des Nations Unies, pouvoir choisir son propre gouvernement, sans ingérence extérieure quelle qu'elle soit.

29. Le Moyen-Orient continue d'être une région truffée d'éléments constituant un danger pour la paix et la sécurité internationales. Tandis que l'état de ni guerre ni paix continue, des signes dangereux pour la paix et la sécurité internationales se manifestent dans les événements tragiques qui se déroulent au Liban. Les lourdes pertes quotidiennes en vies humaines, les destructions dans ce malheureux pays nous rappellent qu'il faut d'urgence résoudre les questions politiques du Moyen-Orient. La communauté internationale ne peut plus longtemps attendre un nouvel holocauste par indécision.

30. Le Kenya a déclaré à plusieurs reprises que la paix ne régnera pas au Moyen-Orient tant que les droits du peuple palestinien n'auront pas été reconnus et appliqués. Ces droits incluent le droit des Palestiniens à avoir un foyer qui leur soit propre. Toute une nation, tout un peuple ne peut pas continuer à vivre en exil, de la charité d'autrui. Ce n'est pas juste d'envisager leurs problèmes sous l'angle humanitaire seulement. Cette question est politique et doit donc être réglée par des décisions politiques.

31. Comme je l'ai dit, le Kenya estime que nous ne devrions pas attendre qu'une nouvelle guerre éclate pour convoquer une conférence pour la paix. Nous prions instamment que l'on convoque à nouveau les entretiens de Genève pour la paix où toutes les parties intéressées, y

compris les Palestiniens, seront représentées et discuteront de toutes les questions politiques et autres concernant la région.

32. Enfin, nous prions instamment Israël de donner effet aux décisions de cette organisation et de rendre aux Arabes toutes les terres qu'il occupe à la suite du recours à la force des armes. Nous ne saurions trop insister sur les dangers qu'il y a à faire fi de l'autorité des Nations Unies dans ce principe aussi important et fondamental sur le plan international que l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force des armes. Permettre que cela continue encouragera la belligérance et sa conséquence logique, c'est-à-dire une menace à la paix et à la sécurité internationales.

33. La tragédie de Chypre, qui est un membre fondateur du mouvement des non alignés, mérite notre attention immédiate. Le Kenya a toujours demandé, et continuera de demander, que l'on reconnaisse et respecte l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de Chypre. Nous prions instamment le peuple de Chypre, avec qui nous avons des relations cordiales, d'enterrer leurs intérêts partisans au profit de l'ensemble de la population de Chypre. Nous les encourageons à poursuivre leurs débats et nous demandons à toutes les forces extérieures de s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures de Chypre.

34. On a beaucoup parlé de la nécessité de réduire la course aux armements sans que l'effet se soit fait ressentir sur ceux qui fabriquent ces moyens de destruction de masse. Tandis que les nations les plus pauvres continuent d'être en proie à des difficultés économiques à la suite d'un manque de crédits, les nations industrialisées continuent à déverser des milliards de dollars dans une industrie qui ne profite à personne, mais sert seulement d'instrument d'intimidation. La course aux armements est non seulement une menace pour la paix internationale, mais c'est une violation flagrante des idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Si notre organisation a été fondée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, pourquoi nous précipitons-nous aveuglément vers une autre catastrophe ?

35. Le Kenya croit à la coexistence pacifique. Nous demandons instamment que les principaux fabricants d'armes envisagent de détourner les crédits qu'ils utilisent à la production des armes vers les besoins économiques de l'humanité. Nous pensons que, lorsque les Etats ne sont pas en proie aux besoins quotidiens fondamentaux, ils sont plus à même de consacrer leur attention et leur énergie à la poursuite de la paix et du bonheur.

36. Le Kenya est profondément inquiet du rythme croissant de la rivalité des grandes puissances dans l'océan Indien. Nous sommes les témoins ces dernières années d'une intensification de la présence navale des principales puissances ainsi que de la construction de bases dans cette région. Tous les Etats côtiers de cette région ont déclaré à maintes et maintes reprises qu'ils souhaitent développer leurs pays sans intimidation due à la présence de la puissance militaire des superpuissances. Nous avons fait une déclaration solennelle, selon laquelle nous aimerions que l'océan Indien soit une zone de paix. Voilà pourquoi nous demandons à tous les Etats de respecter cette déclaration. Nous le faisons parce que nous sommes convaincus que

l'existence constante de la rivalité des grandes puissances dans cette région constitue, à notre avis, une menace à la paix et à la sécurité internationales et, également, sans aucun doute, à l'intégrité territoriale des États côtiers, dont le Kenya fait partie.

37. Ma délégation accueillerait favorablement une conférence de toutes les parties intéressées, qui viserait à libérer l'Océan Indien de la possibilité d'un affrontement entre superpuissances.

38. Je voudrais maintenant en venir à une autre question à laquelle ma délégation accorde une importance très grande. Je veux parler de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui vient de terminer sa cinquième session à New York, le 17 septembre 1976. La délégation du Kenya connaît parfaitement et apprécie l'énorme volume de travail effectué jusqu'à présent sous votre très compétente direction, Monsieur le Président. Mon gouvernement, toutefois, se préoccupe sérieusement de voir qu'en dépit de tous les efforts déployés jusqu'à présent on n'a pas pu parvenir à une convention généralement acceptable. Tout en appréciant les difficultés énormes à surmonter avant qu'un large consensus sur les questions en suspens ne se dégage, le Kenya ne peut se permettre de voir la Conférence devenir interminable, car cela implique des fardeaux financiers inacceptables et des exigences en main-d'oeuvre pour la participation de cette conférence.

39. Nous demandons donc aux délégations, qui continuent de s'opposer de façon rigide, de faire face à leurs responsabilités, de façon que cette conférence, dans laquelle la communauté internationale a placé tant d'espoirs, puisse arriver à une conclusion heureuse.

40. Déjà, les grandes lignes d'un traité généralement acceptable apparaissent dans certains domaines. Il est satisfaisant de noter que le concept d'une zone économique exclusive, représentant un compromis entre l'approche d'une mer territoriale de 200 milles nautiques et l'approche traditionnelle de puissances maritimes, selon lesquelles, au-delà des 12 milles marins, la mer territoriale est considérée comme haute mer, avec tout ce que cela implique pour la liberté de navigation, a été accepté. Une conception plus élaborée de cette notion, qui garantit entièrement la liberté de navigation et de survol, a presque été mise au point. Malheureusement, certaines grandes puissances maritimes ont empêché que l'on parvienne à un accord final à cet égard en faisant valoir que la zone économique exclusive fait partie de la haute mer pour tout ce qui n'est pas les ressources de la région. A titre de compromis, nous continuons à proposer que la zone économique exclusive ne constitue ni une mer territoriale ni la haute mer, mais une zone *sui generis*.

41. Le Kenya lance un appel à tous les pays, en particulier aux puissances maritimes, pour qu'ils acceptent les réalités de la zone économique exclusive et pour qu'ils travaillent en étroite coopération avec les États riverains pour les questions de recherche scientifique et autres activités qui ne sont pas expressément autorisées par le traité. Les États côtiers doivent également être dotés des pouvoirs appropriés dans la zone de 200 milles, pour contrôler, combattre et prévenir la pollution qui, avec l'apparition des supertankers, peut provoquer des dommages indicibles à l'en-

vironnement marin et entraîner des troubles économiques pour tout État côtier. Les progrès réalisés dans ce domaine sont encourageants, mais il faut encore faire des efforts pour arriver à des dispositions appropriées.

42. La plus grande préoccupation de ma délégation, cependant, tient au fait que l'on n'a pas pu mettre au point un régime et un mécanisme capables de réglementer l'exploitation et l'exploration des ressources du fond des mers situé au-delà des limites de la juridiction nationale. Le Kenya estime qu'une solution pourrait être trouvée si l'on traduit correctement la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale figurant dans la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale, adoptée sans objection en 1970, selon laquelle "la zone et les ressources de la zone sont le patrimoine commun de l'humanité". Un système d'exploitation qui ne reconnaît que timidement cette idée d'un patrimoine commun de l'humanité, tout en réservant l'exploitation effective aux pays développés qui disposent des capitaux et de la technique nécessaires, ne risque pas d'être accepté de façon générale. Des solutions réalistes doivent être trouvées pour que le mécanisme qui sera mis sur pied et, en particulier, l'entreprise envisagée soient des instruments efficaces grâce auxquels les immenses richesses du fond des mers, ce patrimoine commun de l'humanité, profiteront à toutes les nations, en particulier aux pays en développement, et ne contribueront pas davantage à élargir encore le fossé économique qui sépare les pays développés des pays en développement. La délégation du Kenya restera ouverte à toute proposition permettant de trouver une solution juste et équitable à toutes les difficultés existantes. Nous nous attendons que toutes les autres délégations abordent ces questions dans le même esprit de façon que la Conférence puisse se terminer rapidement et par une convention généralement acceptable. Le Kenya, toutefois, n'acceptera pas que l'on fasse un mauvais usage du règlement intérieur et, notamment, que l'on utilise les prétendues règles du consensus comme veto pour prolonger indéfiniment cette importante conférence.

43. Le Kenya attache une grande importance aux travaux entrepris par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et de l'amélioration générale de la qualité de la vie. Nous avons noté avec satisfaction que, depuis le peu de temps qu'il existe, le Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE] a entrepris des projets concrets et aidé des États Membres à s'attaquer à leurs problèmes d'environnement. Cela est un exemple extrêmement encourageant de coopération entre le système des Nations Unies et les États Membres.

44. Cette année, l'Organisation des Nations Unies a fait porter son attention sur les besoins en matière d'habitat, et, comme nous l'avons dit à la Conférence de Vancouver³, de façon tout à fait opportune. La population mondiale augmente chaque année et l'industrialisation encourage la concentration de la population sur des superficies plus réduites, ce qui explique l'importance croissante des bidonvilles dans le monde. Mon gouvernement apportera tout son appui à l'ONU dans le domaine de la planification urbaine

³ Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Vancouver du 31 mai au 11 juin 1976.

et du développement rural. Nous sommes particulièrement encouragés par le fait que l'Organisation ne se limitera pas au problème des bidonvilles urbains, mais s'intéressera également aux besoins des zones rurales qui regroupent plus de 90 p. 100 de notre population.

45. Je ne peux terminer sans dire à quel point mon gouvernement est satisfait de la façon dont le PNUE s'est installé dans mon pays. Nous sommes très honorés en effet de voir établie au Kenya cette grande institution de l'Organisation des Nations Unies et nous ferons de notre mieux pour assurer le succès de ses travaux. Nous n'oublions pas qu'une grande partie du succès de cette institution dépend des fonctionnaires qui la servent, notamment de ceux qui ont la tâche de la diriger. Mon gouvernement aimerait dire combien il apprécie le remarquable travail de son premier directeur exécutif, M. Maurice Strong, ainsi que de son successeur, M. Mostafa Tolba, qui a endossé la responsabilité avec énergie et clairvoyance. Le Gouvernement du Kenya continuera à appuyer pleinement ses efforts pour veiller à ce que la première institution des Nations Unies située dans un pays en développement puisse s'acquitter de façon efficace et avec succès des responsabilités qui sont les siennes envers les Etats Membres.

46. Le Kenya a suivi avec beaucoup d'intérêt le travail effectué en matière de restructuration du système des Nations Unies. Nous sommes convaincus que celui-ci peut être amélioré. Mais nous aimerions d'abord dire que, quoi que nous fassions, il faut à tout moment placer les intérêts de l'Organisation au premier plan. Il s'agit d'évoluer vers un système qui réponde mieux aux besoins et aux aspirations des Etats Membres.

47. Un domaine qu'il convient, selon le Kenya, d'examiner d'urgence, est celui de la révision de la Charte en ce qui concerne le droit de veto. L'équilibre politique et économique du monde a évolué, le contexte et les priorités ont changé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies; les Membres de l'Organisation ont plus que doublé et donc, également, les exigences envers elle. La délégation du Kenya estime par conséquent que l'attribution du droit de veto doit être revue de façon à refléter les changements intervenus dans le monde.

48. Permettez-moi, maintenant, d'en venir à d'autres questions qui, de l'avis de ma délégation, sont tout aussi importantes que celles dont j'ai déjà traité. Les principes qui régissent les relations futures dans le domaine économique ont d'ores et déjà été établis. Cela a été fait aux sixième et septième sessions extraordinaires, après que la réalité de l'interdépendance a finalement convaincu la communauté mondiale que le moment était venu d'exprimer la solidarité économique internationale autrement que par de simples paroles. Il fallait passer à des formes tangibles de coopération. Voilà pourquoi l'Assemblée générale a adopté une Déclaration et un Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] fondé sur l'équité, la justice, l'égalité souveraine, l'interdépendance, la communauté d'intérêts et la coopération entre tous les Etats. Nous sommes maintenant fermement engagés dans la mise en oeuvre de ces nobles objectifs.

49. C'est pour cela que le Gouvernement du Kenya attendait ardemment la quatrième session de la Conférence

des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. D'ailleurs, vous me permettrez de le rappeler, mon gouvernement a eu l'honneur d'accueillir cette conférence au nom des pays africains. L'esprit constructif et le climat favorable qui avaient prévalu vers la fin de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1975 avaient fait naître de grands espoirs chez les peuples, notamment des pays en développement. Les conclusions positives de ces sessions extraordinaires avaient en fait incité à croire que, enfin, la communauté internationale avait l'occasion d'agir de façon concrète sur des questions qui avaient fait l'objet de débats et d'affrontements depuis plus de 20 ans.

50. Or, tout en notant que l'on a beaucoup travaillé à Nairobi, ma délégation ne serait pas franche si elle ne disait pas qu'elle a été déçue des résultats limités de la quatrième session de la CNUCED. La session n'a pas réussi à faire une percée dans les domaines du commerce international, du problème de la dette, du transfert des ressources financières, de la réforme du système monétaire international. Sur tous ces points, la marche des négociations a été loin de satisfaire les pays en développement. Nos économies faiblissent en effet de façon inacceptable et progressive au fur et à mesure que l'on diffère une action dans ces domaines critiques. La communauté internationale ne devrait pas s'attendre à ce que les pays en développement approuvent le maintien d'un système économique international qui représente la plus grande entrave à notre développement. Les difficultés économiques que connaît mon pays à l'heure actuelle ont des racines profondes et sont d'une nature si complexe, de caractère si éminemment international que mon gouvernement est profondément convaincu de la nécessité immédiate de mettre en oeuvre de nouveaux concepts, de nouvelles options et toute une série de règles économiques internationales capables de régir l'avenir de nos relations internationales dans ce domaine.

51. Comment pouvons-nous, par exemple, financer nos importations lorsque, de temps en temps, les incertitudes et la nature fluctuante du système monétaire international continuent à semer le trouble dans notre balance des paiements? Comment pouvons-nous améliorer le sort de notre peuple lorsque nos exportations, qui sont le principal moteur de notre croissance, sont toujours désavantagées sur le marché des produits de base internationaux? Comment peut-on améliorer la production des denrées alimentaires lorsque les prix d'intrants aussi essentiels que les engrais et les machines agricoles sont constamment en hausse? Comment pouvons-nous maintenir un rythme raisonnable d'industrialisation alors qu'il nous faut lutter constamment contre les hausses fulgurantes de prix de presque tous les intrants en capitaux dont nous avons besoin?

52. Voilà les données du problème; vouloir l'envisager autrement, ou essayer de faire croire à la communauté mondiale qu'il n'y a pas de crise et qu'il ne faut pas de mesures extraordinaires, c'est se leurrer. Il faudra que les bénéficiaires soient plus largement répartis si l'on veut que règne la justice et que les risques d'affrontements violents soient évités. La richesse du monde ne peut continuer à aller seulement à quelques rares privilégiés. La mise en place immédiate d'un système économique international, capable de promouvoir, plutôt que de gêner, l'émancipation économique des peuples des pays en développement, devrait

continuer à retenir en priorité l'attention de la communauté internationale. Car c'est encore notre ferme conviction que la faim, la misère, la privation économique et l'exploitation délibérée ne pourront jamais former une base solide pour faciliter la compréhension internationale ou promouvoir la paix et la stabilité internationales.

53. La paix ne peut durer dans un monde où un tiers de la population vit dans la splendeur économique alors que le lot des deux autres tiers continue à être fait de misère économique, de pauvreté et de dégradation humaine. En encourageant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, le système des Nations Unies s'est engagé dans une noble tâche dont les objectifs sont, de toute évidence, exprimés éloquemment par les idéaux et les objectifs mêmes de la Charte des Nations Unies. Chaque Etat Membre s'étant engagé solennellement à poursuivre ces objectifs et ces idéaux a un rôle à jouer et doit le jouer. Nous nous devons de faire un effort conscient pour percevoir notre interdépendance et notre dépendance commune dans une perspective plus éclairée, plus générale, car ce n'est qu'alors que des recommandations significatives et que des programmes orientés vers l'action pourront être mis au point, faire l'objet d'un accord rapide, et, enfin, appliqués. En ce qui nous concerne, nous, pays en développement, nous reconnaissons qu'instaurer un juste équilibre entre nous et le monde développé sera une tâche difficile et peut-être même longue; mais nous sommes décidés à faire ce long chemin. Le Gouvernement du Kenya sera à la hauteur et dans la lutte pour satisfaire les besoins de son peuple et dans la recherche d'une coopération internationale stable et juste sur le plan économique.

54. M. KHALATBARI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de l'Assemblée générale vient couronner une longue et distinguée carrière à l'Organisation des Nations Unies; c'est là un hommage bien mérité rendu à vos qualités personnelles de diplomate. Il est particulièrement agréable à la délégation iranienne de voir un représentant aussi distingué de notre continent élu pour guider les travaux de l'Assemblée. Nous sommes convaincus que vos qualités démontrées de dirigeant contribueront grandement au succès des travaux de l'Assemblée en ces temps troublés. Nous voudrions aussi saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude à votre prédécesseur, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, qui a si bien dirigé les travaux de la trentième session de l'Assemblée générale. Quant au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, nous lui réitérons notre appui et nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses hautes fonctions, auxquelles il se consacre sans réserve.

55. Nous sommes très heureux aussi de pouvoir souhaiter la bienvenue parmi nous à la délégation des Seychelles. Sa présence rapproche notre organisation encore un peu plus du but de l'universalité.

56. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis notre dernière session, diverses régions ont connu de nouveaux revers menaçant la paix mondiale. Pour ce qui est des grandes problèmes majeurs, il est décevant de constater qu'on a laissé la situation stagner, voire se détériorer. Tel est le cas au Moyen-Orient en particulier, où une nouvelle

guerre tragique a jeté encore plus de confusion dans une situation pourtant déjà complexe et insoutenable.

57. En Afrique, cependant, à la suite d'événements traumatisants, une vague d'activités diplomatiques a annoncé les prémices d'une éclaircie.

58. L'absence de progrès a été tout aussi frappante dans le domaine économique. Les espoirs suscités par la septième session extraordinaire ne se sont encore matérialisés. Cela a été particulièrement évident à la quatrième session de la CNUCED et à la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris.

59. Je n'ai pas l'intention de parler ici de tout l'éventail des problèmes qui se posent au monde contemporain. Je me limiterai plutôt à mentionner certains domaines qui préoccupent plus directement mon gouvernement.

60. Au Moyen-Orient, nous constatons que cette région troublée, déjà la proie de crises perpétuelles, se trouve plongée dans plus de chaos et de troubles.

61. Les initiatives prises l'année dernière dans le Sinai nous avaient fait augurer d'un avenir meilleur. Cependant, le fond du problème du Moyen-Orient n'est toujours pas résolu. Quelles que soient les modalités et les étapes d'un règlement éventuel, une chose demeure parfaitement claire : nul ne peut se bercer de l'illusion de voir une paix durable régner dans la région tant qu'Israël ne se sera pas retiré des territoires arabes occupés par la force.

62. Nous sommes en faveur du renouvellement du mandat de la Force d'urgence des Nations Unies et de l'acceptation par la Syrie du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement. Quelque utile que soit en l'occurrence le rôle joué par les forces de maintien de la paix des Nations Unies, il restera forcément limité dans sa durée et sa portée. Ces modalités d'action préventive ne sauraient être un prétexte pour perpétuer un *statu quo* inacceptable et inquiétant dans la région.

63. A cet égard, nous voudrions réitérer notre conviction que la clef de la solution du problème du Moyen-Orient réside dans la pleine application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et autres décisions pertinentes, y compris celles qui ont trait au statut de Jérusalem. Il est évident, en outre, que toute solution proposée pour le problème du Moyen-Orient doit pleinement tenir compte des droits et aspirations légitimes du peuple palestinien.

64. Je ne saurais clore ce sujet sans parler de la situation des plus inquiétantes qui a encore pris corps au Moyen-Orient. Aucune nation consciente de ses responsabilités – surtout les Etats attachés au Liban par des liens étroits et historiques – ne saurait ignorer la tragédie qui a frappé cette terre qui symbolisait pour le monde la tradition de la coexistence pacifique. Une action courageuse et juste doit donc être entreprise pour mettre un terme à ces souffrances et aux effusions de sang. La paix doit être rétablie avant qu'elle ne nous échappe totalement.

65. La situation à Chypre demeure stagnante et lourde de graves conséquences de conflits armés. Mon gouvernement a

toujours demandé instamment que des pourparlers inter-communautaires se poursuivent afin que l'on aboutisse à une solution juste et durable, conforme aux aspirations des deux communautés ethniques. Nous déplorons que ces pourparlers, qui ont été menés sous les auspices du Secrétaire général, n'aient pas encore donné de résultat. Dans le climat politique que connaît maintenant cette région, la crise de la mer Egée entre la Grèce et la Turquie, l'été dernier, a démontré à quel point un différend peut atteindre les dimensions d'une crise.

66. Au cours de ces récentes années, la coopération de l'Iran avec d'autres pays situés à l'est de l'Iran a acquis de plus en plus d'importance. Il n'est que naturel que la paix et la sécurité en Asie et sur le littoral de l'océan Indien soient l'une des préoccupations majeures de la politique étrangère de l'Iran. Voilà pourquoi nous avons de grands motifs de nous réjouir lorsque nous constatons les évolutions récentes vers la normalisation des relations entre les pays du sous-continent, notamment le rétablissement des relations diplomatiques et des voies de communication et la reprise du commerce privé entre l'Inde et le Pakistan. De même manière, nous applaudissons à l'établissement de relations diplomatiques entre le Pakistan et le Bangladesh et à l'amélioration des relations entre le Pakistan et l'Afghanistan.

67. Parlant de cette région, nous continuons à suivre avec intérêt et préoccupation tous les développements touchant l'océan Indien. Mon pays a toujours souligné la nécessité qu'il y avait à maintenir cette zone libre de toutes rivalités et de tensions de la part des grandes puissances. A notre avis, il appartient aux Etats côtiers eux-mêmes d'assumer la responsabilité pour la paix et la sécurité de la région. Voilà pourquoi nous voulons réitérer l'expression de notre foi constante dans la valeur de la coopération positive de la part des Etats côtiers. De plus, cette coopération, à notre sens, peut acquérir beaucoup de profondeur et de signification si elle est complétée par des dispositions qui sont destinées à renforcer le commerce et les relations économiques parmi les pays de la région.

68. Pour ce qui est du golfe Persique, la politique de mon gouvernement est fondée sur la conviction qu'il doit y avoir dans cette région une stabilité fondamentale afin que les nations de la région puissent y déployer leurs activités de développement et de progrès. Et, à notre avis, les relations amicales et productrices parmi les pays de la région sont un élément primordial pour l'existence d'une telle stabilité. C'est à cette fin que nous avons maintes fois répété que nous estimons que le maintien de la sécurité dans le golfe Persique est exclusivement la responsabilité des Etats du littoral et qu'une telle paix et une telle stabilité doivent être sauvegardées par une coopération entre ces Etats, hors de toute ingérence extérieure. Dans ce contexte, nous sommes heureux de noter que nos voisins du golfe Persique, au cours de l'année écoulée, ont manifesté davantage d'intérêt à l'égard d'une coopération plus étroite entre Etats du littoral, coopération destinée à promouvoir des liens plus étroits dans divers domaines pour l'intérêt mutuel et à étayer la sécurité de la région tout entière.

69. Suite à ma déclaration à la dernière session de l'Assemblée générale, selon laquelle toutes les divergences en suspens entre l'Iran et l'Irak avaient été réglées à la suite

de l'accord d'Alger du 6 mars 1975⁴, je puis dire qu'aujourd'hui les deux pays sont parvenus à nouer des liens encore plus solides à partir des fondations jetées l'année dernière. Il s'ensuit qu'un traité et des accords définitifs ont été conclus sur des sujets divers qui avaient été pendant longtemps des éléments de discorde entre ces deux pays traditionnellement amis.

70. Le continent d'Afrique a connu des troubles nombreux ces temps derniers. Essentiellement à la suite de cet état de choses, une intense activité diplomatique a été entreprise ces derniers jours, qui a produit des développements intéressants et une promesse de règlement en Rhodésie. Mon gouvernement espère sincèrement que, à la suite de l'acceptation des principes de pouvoir de la majorité et l'établissement d'un gouvernement transitoire, un dialogue prompt et valable pourra s'établir pour déterminer la forme et les modalités du transfert pacifique du pouvoir à la majorité noire en Rhodésie.

71. Nous attendons aussi avec espoir une évolution parallèle de la question de Namibie et nous espérons que sera définitivement extirpée la politique néfaste de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Mon gouvernement ne minimise pas la complexité des questions posées, mais estime que les politiques de discrimination raciale sont non seulement détestables et inacceptables, mais aussi qu'elles engendrent leur propre défaite. Mon gouvernement a entrepris une révision fondamentale de sa politique pour décider de quelle façon il pourrait contribuer au mieux aux efforts de ceux des gouvernements africains qui luttent avec réalisme politique pour éliminer l'*apartheid*, promouvoir le pouvoir de la majorité et faire disparaître les derniers vestiges du colonialisme en Afrique australe, transformant ainsi cette région du monde en une zone de paix et de prospérité, libérée de toute domination et ingérence étrangères.

72. En passant en revue l'évolution dans le domaine du désarmement, nous estimons que, bien que nous puissions retirer quelque encouragement des négociations qui se poursuivent et des efforts bien intentionnés, la situation d'ensemble laisse encore beaucoup à désirer. Le désarmement général et complet demeure un but illusoire pour la communauté internationale. Des accords de contrôle d'armement partiels destinés à renforcer la confiance, tout en étant des mesures dans la bonne voie, ne sauraient cependant se substituer à des mesures véritables qui renverseraient la course aux armements nucléaires. Alors que les dangers de la prolifération horizontale des armes nucléaires sont souvent signalés, et ce avec une vigueur non diminuée, nous pensons qu'un désarmement véritable, général et complet ne saurait être réalisé, à moins que les grandes puissances elles-mêmes, qui ont stocké des arsenaux d'armes nucléaires et d'autres armes sophistiquées, ne s'efforcent de façon plus active à progresser vers ce but. A cet égard, il est encourageant de noter que l'Union soviétique a pris l'initiative de proposer la conclusion d'un traité destiné à interdire la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive⁵. Nous formulons l'espoir qu'un tel traité puisse être élaboré dans un proche avenir.

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2361^e séance.*

⁵ *Ibid.*, *Annexes*, point 126 de l'ordre du jour, document A/10243.

73. Pour ce qui est de mon gouvernement, nous continuerons à jouer un rôle actif dans les efforts destinés à atteindre l'objectif vital du désarmement général et complet, mais, tant que ce but nous échappera et tant qu'il n'existera pas de mécanisme sûr pour garantir la paix et la sécurité internationales, les nations n'auront pas d'autre recours que de veiller elles-mêmes à leur propre sécurité.

74. Je manquerais à mon devoir si j'abandonnais cette thèse du désarmement sans dire à quel point nous sommes encouragés par l'appui quasi unanime qu'a reçu à la dernière session de l'Assemblée générale le projet de résolution, présenté à l'origine par l'Iran et l'Égypte, qui avait trait à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et qui est devenu la résolution 3474 (XXX). Les craintes fondamentales qui sous-tendaient notre proposition lorsque nous l'avons faite la première fois n'ont nullement diminué avec le temps. Bien au contraire, les événements qui ont suivi n'ont fait qu'exacerber l'atmosphère politique turbulente de cette région. Cela renforce notre conviction que l'introduction d'armes nucléaires dans cette région ne manquerait pas d'avoir les conséquences les plus désastreuses pour l'ensemble de cette région, voire pour la paix mondiale.

75. Au cours des deux dernières années, nous avons été témoins d'une prise de conscience accrue de la nécessité de se débarrasser des schémas périmés de la dépendance et de la dominance, et de la nécessité de les remplacer par un nouvel ordre économique international qui tiendrait compte des intérêts légitimes de tous les pays et, en particulier, de ceux des pays en développement.

76. En évaluant les perspectives de mise en oeuvre de décisions spécifiques prises aux sixième et septième sessions extraordinaires, nous avons exprimé le doute que certaines nations industrielles voudraient jamais traduire leurs promesses faites aux Nations Unies en actes effectifs et concrets. Hélas ! les événements ultérieurs ont peu fait pour dissiper nos craintes. En fait, la très faible réaction des nations industrialisées aux problèmes des pays en développement n'a fait que renforcer nos appréhensions.

77. Cela n'est pas dit pour nier que beaucoup d'efforts et quelques progrès ont été faits vers la réalisation des objectifs et des buts du nouvel ordre. Néanmoins, les résultats du travail épuisant et intensif des débats menés tant dans le cadre des Nations Unies qu'à l'extérieur n'ont pas été, jusqu'à présent, à la mesure de la gravité et de l'ampleur des problèmes qui se posent au monde.

78. Les résultats de la quatrième session de la CNUCED, par exemple, n'ont guère été encourageants. Quelques progrès limités ont été faits à Nairobi, dans des domaines ayant trait aux produits de base. Cependant, la session n'est pas parvenue à s'attaquer aux problèmes des besoins et aspirations des pays en développement dans d'autres domaines importants.

79. Pour ajouter à notre déception, la Conférence sur la coopération économique internationale, qui s'est tenue à Paris, n'a toujours pas, jusqu'à ce jour, donné de résultats positifs, surtout du fait que les pays développés se soucient des problèmes touchant l'énergie et ne manifestent guère d'intérêt à l'égard des autres points à l'ordre du jour de la Conférence.

80. L'Assemblée se souviendra que l'idée de lancer la Conférence de Paris est venue à l'époque où la plupart des pays industrialisés étaient gravement frappés par une crise économique qu'ils s'étaient eux-mêmes infligée. Donc, la genèse de la Conférence ne réside pas uniquement dans le désir des pays en développement de mettre un terme aux injustices et inéquités du passé dans leurs relations économiques avec les pays industrialisés, mais aussi dans l'anxiété des pays développés de résoudre leurs propres problèmes énergétiques et autres. Cependant, pour ce qui est du monde développé, la situation, dans une grande mesure, a été transformée. Au cours de la période intérimaire, alors que le monde industrialisé, émergeant de sa crise économique, se lançait sur la voie de la récupération, la situation dans les pays pauvres, par contre, allait de mal en pis.

81. La spirale inflationniste mondiale, associée au déclin des prix des produits de base, a continué à saper le pouvoir d'achat des pays en développement. Les termes de l'échange de leurs produits de base contre les services, les produits manufacturés et la technologie importés du monde industrialisé ne font que se détériorer.

82. Nous n'avons cessé d'affirmer que l'érosion du pouvoir d'achat de notre actif, qui s'amenuise constamment, ne saurait continuer. Cependant, l'année dernière, les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] ont accepté de geler le prix du pétrole dans l'espoir que le monde industrialisé mettrait de l'ordre dans ses affaires économiques.

83. Mais l'inflation, dans la plupart des économies développées, continue à nous poser des difficultés nouvelles et l'on ne peut guère attendre de nous que nous poursuivions la politique actuelle face à une inflation galopante et à des fluctuations du taux de change. Par conséquent, les pays développés eux-mêmes devront assumer la responsabilité de tout nouvel ajustement des prix du pétrole.

84. En dépit des difficultés financières que nous avons éprouvées récemment, nous avons continué à accorder notre aide aux pays nécessiteux. Notre assistance bilatérale et multilatérale s'est poursuivie plus ou moins au même rythme que par le passé. Au cours des années écoulées, l'aide étrangère iranienne s'est élevée à près de 6 p. 100 de son produit national brut. De plus, l'année dernière, nous avons proposé de créer un fonds spécial de l'OPEP pour venir en aide aux pays les plus défavorisés. Cette proposition s'est matérialisée en janvier dernier, bien qu'avec des contributions inférieures à celles qui avaient été proposées à l'origine. Je suis cependant heureux de noter que le fonds de 800 millions de dollars est maintenant devenu opérationnel.

85. Il y a lieu de noter également que, alors que l'aide de l'OPEP a augmenté au cours de ces dernières années, l'assistance officielle des pays développés décline progressivement. Il est tout à fait naturel de s'attendre que les pays industrialisés ne ménagent aucun effort pour rester à la hauteur des espoirs qui avaient été placés en eux.

86. A mesure que nous parcourons ce bilan inquiétant, nous ne saurions ne pas relever que les aspirations du tiers monde, qui sont de rattraper les nations industrialisées,

deviennent à la longue une lutte pour la survie. En termes pratiques, cette prise de conscience signifie que les échecs des efforts passés ne devraient pas décourager des initiatives nouvelles. A cet égard, je voudrais noter la proposition faite par le Premier Ministre du Pakistan, M. Bhutto, de tenir une conférence au sommet de tous les pays en développement.

87. Les négociations menées dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ont représenté l'une des plus grandes activités diplomatiques de l'année écoulée. La participation de 150 nations à cette importante entreprise internationale atteste à l'envi l'importance des problèmes en jeu et témoigne de la complexité de la tâche que représente la rédaction d'une convention globale unique.

88. Nous sommes fermement convaincus que, pour tirer parti de l'élan déjà créé, il faut poursuivre les efforts afin de résoudre les diverses thèses en conflit sur une base d'équilibre équitable entre les droits légitimes et les intérêts des divers Etats et groupes d'Etats, ainsi que des intérêts essentiels de la communauté internationale dans son ensemble. A cet égard, il serait pertinent de réitérer le point de vue de mon gouvernement, à savoir que, bien qu'il soit essentiel que le passage à travers les eaux internationales soit garanti pour faciliter le commerce et les communications internationales, il est tout aussi impératif que les droits légitimes et les intérêts des Etats riverains des détroits soient respectés aussi.

89. Je voudrais maintenant passer à une question qui mérite une attention particulière. Il s'agit du terrorisme international qui demeure une source de préoccupations majeures pour la communauté internationale.

90. Au cours des vingt-septième et vingt-huitième sessions de l'Assemblée générale, j'ai eu l'occasion d'exprimer mon sentiment d'aversion et ma consternation devant les actes de violence qui impliquent des menaces, voire des attentats à la vie de personnes innocentes. Nous avons à maintes reprises rappelé notre position demandant qu'une action internationale vigoureuse soit entreprise. Les événements récents, qui ont révélé de nouvelles ramifications et une dimension plus grande de cette question, renforcent notre conviction que, si l'on ne met pas un terme à ce problème, il risque de déchirer tout le tissu de l'ordre international.

91. La primauté du droit doit prévaloir dans l'intérêt de la communauté internationale et toutes les ressources disponibles doivent être mobilisées afin de débarrasser le monde de ce fléau. C'est dans cet esprit que nous avons appuyé l'action destinée à combattre toutes les manifestations du terrorisme et ses causes sous-jacentes. C'est dans le même esprit que nous avons, de tout coeur, appuyé l'initiative de la République fédérale d'Allemagne, demandant la préparation d'une convention internationale et de mesures contre la prise d'otages [A/31/242].

92. Permettez-moi de dire, en conclusion, qu'en passant en revue ce sombre panorama des événements mondiaux nous ne devons pas perdre foi dans les perspectives d'harmonie et de coopération internationales. Espérons donc que nous oeuvrerons dans cette assemblée et que les efforts diplomatiques intensifs extérieurs nous rapprocheront tous des

objectifs que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire la paix, le progrès et la prospérité universels.

93. M. MLADENOV (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter, au nom de la délégation de la République populaire de Bulgarie, les félicitations que nous vous adressons de tout coeur à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je vous souhaite plein succès à ce poste élevé et de la plus haute responsabilité.

94. Nous voudrions aussi féliciter le représentant de la République des Seychelles à l'occasion de la proclamation de l'indépendance et de l'entrée de son pays au sein de notre organisation.

95. L'attention de l'opinion publique mondiale est à nouveau fixée sur les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, cette instance hautement représentative et investie d'importantes responsabilités. Les peuples du monde attendent à juste titre que cette organisation mondiale, chaque année, apporte une contribution toujours plus substantielle aux efforts destinés à mettre en pratique, dans les relations internationales, les nobles principes et les idéaux élevés au nom desquels elle a été créée. Nous sommes tous témoins des modifications dynamiques et essentiellement positives qu'a connues le monde ces dernières années. Au stade actuel de développement des relations internationales, la recherche d'une paix durable est devenue une tâche d'importance primordiale pour les grandes masses de tous les pays et de tous les continents. Leurs efforts pacifiques ont conduit à des résultats concrets et durables et permis de passer, de façon décisive, d'une époque d'affrontement à une période de détente. Ce tournant, malgré l'opposition de ceux qui ont la nostalgie de la guerre froide, s'est affirmé comme tendance actuelle de la vie internationale. Voilà pourquoi les peuples du monde saluent ce tournant comme la plus grande victoire de l'époque contemporaine.

96. Nous ne nous berçons pas d'illusions : nous savons que la détente n'est pas volontiers acceptée par tous. Il en est un certain nombre qui essaient d'utiliser la coexistence pacifique pour servir leurs propres intérêts et pour déformer sa nature. L'acceptation de la détente, selon certains, devrait signifier que les peuples renoncent à leurs mouvements de libération nationale et sociale. D'autres aimeraient demander aux pays socialistes de "payer" le prix de la paix, en faisant des concessions unilatérales. D'autres encore prétendent que cette détente les autorise à s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays. En d'autres termes, il s'agit d'aboutir, par des voies détournées, aux mêmes objectifs qui, naguère, n'avaient pu être atteints par la politique fondée sur les "positions de force".

97. Ces efforts, toutefois, sont vains. De jour en jour, la vie démontre que la détente dans les relations internationales et l'affirmation du principe de la coexistence pacifique répondent, de façon égale, à l'intérêt de tous les peuples et de tous les Etats, indépendamment de leur système social, de leur degré de développement socio-économique, des dimensions de leur territoire ou du nombre de leur population. Il est indéniable que l'amélioration actuelle du climat international est le fruit des efforts

conjugués de toutes les forces progressistes et démocratiques éprises de paix, des peuples et des chefs d'Etat conscients des réalités.

98. L'honnêteté oblige à souligner le rôle essentiel – décisif, dirais-je – joué par les pays membres du Pacte de Varsovie, et avant tout par l'Union soviétique dont la politique résolue a contribué à éliminer la menace d'une guerre. Une telle politique, à ce jour encore, demeure le facteur essentiel d'un élargissement et d'un raffermissement du processus de détente, d'un développement multilatéral et fructueux de la coopération entre tous les Etats.

99. Cette année est riche en événements qui confirment que les pays de la communauté socialiste continueront, à l'avenir, de lutter de toutes leurs forces pour que le processus de détente devienne un processus irréversible. Je tiens particulièrement à souligner à cet égard l'importance historique du programme adopté par le vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, programme de poursuite de la lutte en faveur de la paix, de la coopération internationale, de la liberté et de l'indépendance des peuples. Ce n'est pas par hasard que ce programme a recueilli un large écho et un fort appui de la part de toutes les forces progressistes démocratiques éprises de paix dans le monde. Le Gouvernement bulgare et le peuple bulgare appuient sans réserve ce programme et n'épargneront aucun effort pour l'inscrire dans les faits.

100. L'ordre du jour de la présente session comporte plus de 120 points. Il est indubitable que bon nombre de ces questions sont de la plus haute importance et appellent une solution rapide. Leur règlement équitable sera une contribution à l'oeuvre de paix, de compréhension et de coopération entre les peuples. Il est également certain qu'aujourd'hui plus que jamais la place essentielle parmi ces questions revient au problème de la cessation de la course aux armements et à la réalisation d'un désarmement effectif.

101. Si l'on analyse les causes qui, aujourd'hui comme par le passé, ont conduit à l'apparition ou à l'aggravation de tensions dans le monde, on constatera que, dans la majorité de cas, il s'agit avant tout de suites de la course aux armements. Il est indéniable qu'aussitôt après la fin de la seconde guerre mondiale certaines grandes puissances occidentales se mirent à se réarmer fébrilement, faisant de la course aux armements un élément essentiel de leur politique. Cette voie qu'ils ont choisie a conduit à une accumulation sans précédent, dans les arsenaux des Etats, de nouveaux types d'armes mortelles et notamment de variétés toujours dangereuses d'armes de destruction massive.

102. A l'heure actuelle, seuls des hommes d'Etat et des hommes politiques à la vue exceptionnellement courte pourraient prétendre que la course aux armements est compatible avec une paix et une sécurité durables. Il est presque inutile de rappeler une fois encore à ce propos le lourd fardeau financier que les énormes dépenses militaires font peser sur tous les Etats et toutes les nations sans exception aucune. Il est grand temps que le monde comprenne que cette politique insensée est lourde de dangers qui menacent la paix et qu'elle est absolument contraire aux intérêts vitaux de tous les pays et de tous les

peuples, même des Etats qui ne participent pas directement à la course aux armements.

103. Comme l'a déclaré récemment le Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare et président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, Todor Zhivkov :

“Nul ne peut douter qu'une guerre nucléaire sur notre planète équivaldrait à un suicide de l'humanité et que la seule alternative est la coexistence pacifique. Elle ne constitue pas l'une des voies mais la seule et unique voie pour le salut de l'homme.”

104. Certes, les problèmes du désarmement sont à la fois complexes et difficiles à résoudre, mais ce fait ne saurait justifier l'absence de volonté politique de mettre un terme à la course aux armements et d'aborder des mesures de désarmement effectives. Il serait difficile de nier que, s'il n'en tenait qu'aux pays socialistes, il y a longtemps que l'on aurait mis un terme à la course aux armements.

105. La preuve en est les innombrables initiatives importantes de l'Union soviétique et des autres pays socialistes qui ont reçu une large adhésion de la part des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'opinion publique internationale exige qu'une détente militaire vienne compléter la détente politique. Le fait que des millions de signatures ont été rassemblées à la suite de l'appel de Stockholm en faveur du Conseil mondial de la paix est hautement significatif.

106. L'ONU devrait donc centrer ses efforts sur la mise en oeuvre de nombre de ses résolutions importantes qui ont été adoptées par une écrasante majorité.

107. Il n'y a aucune justification à la non-application à ce jour des résolutions portant sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, la réduction des budgets militaires, l'interdiction complète de tous les essais d'armes nucléaires et l'interdiction de fabriquer de nouvelles armes et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive.

108. L'application de ces résolutions et d'autres encore est, pour l'Organisation, le moyen le plus efficace pour raffermir son prestige et renforcer son rôle dans le domaine du désarmement. C'est précisément dans cette voie qu'il faut que nous dirigions maintenant nos efforts. L'inquiétude du Gouvernement soviétique, exprimée dans le mémorandum présenté à la présente session [A/31/232], est de ce fait hautement justifiable. Ce mémorandum présente en substance un vaste programme d'activités des Nations Unies visant à mettre un terme à la course aux armements et à réaliser le désarmement.

109. Les pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale constituent une autre tribune où il serait possible de s'entendre sur des mesures réelles de paix et de sécurité. Il va de soi que seule une approche réaliste commune, à savoir le respect du principe d'égale sécurité, pourra donner des résultats tangibles.

110. Tant la Charte des Nations Unies qu'un certain nombre de documents fondamentaux de l'Assemblée

générale et du Conseil de sécurité soulignent l'importance du principe de non-recours à la force dans les relations internationales. Dans un contexte où l'on a recours, de plus en plus, à l'application du principe de la coexistence pacifique entre les Etats ayant des systèmes sociaux différents, la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales acquiert une importance croissante. Si tous les Etats, et notamment les Etats dotés d'armes nucléaires, assumaient par traité international l'obligation de ne pas recourir à la force ou à la menace d'en user, on créerait ainsi des conditions éminemment favorables au maintien de la paix. La conclusion d'un tel traité renforcerait la confiance entre Etats, faciliterait le processus de désarmement et aiderait à résoudre avec succès les problèmes importants et aigus d'ordre social et économique qui se posent actuellement à l'humanité.

111. Voilà pourquoi le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie appuie pleinement les dispositions du projet de traité mondial proposé par l'Union soviétique sur le non-recours à la force dans les relations internationales [A/31/243].

112. Les efforts déployés par les peuples pour renforcer la paix et réduire la tension ont apporté de grands changements dans les relations internationales contemporaines. La tâche principale maintenant consiste à renforcer les résultats déjà acquis. Un mouvement a été amorcé dans ce sens en Europe. L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a permis d'édifier, au bénéfice des pays participants, une base entièrement nouvelle de leurs relations futures. Fidèles à leurs obligations, les pays socialistes se conforment strictement aux principes et dispositions de ce document historique. Ils proposent des initiatives concrètes visant à mettre en oeuvre les décisions adoptées à Helsinki, entre autres la convocation de congrès paneuropéens sur les questions de coopération dans le domaine de l'énergie, de la protection de l'environnement et du transport, et l'établissement d'une coopération équitable et mutuellement bénéfique entre le Conseil d'aide économique mutuelle et la Communauté économique européenne.

113. Malgré les tentatives de certains milieux de déformer les résultats de la Conférence, l'esprit d'Helsinki a déjà fait ses preuves sur notre continent. Cela, cependant, n'est qu'un début et il est nécessaire que les 35 Etats participant à la Conférence fassent preuve de cohésion pour que les accords d'Helsinki aboutissent entièrement.

114. La République populaire de Bulgarie est un petit pays qui a à coeur une paix durable, la sécurité et la coopération entre les nations. En menant une politique active de paix, la Bulgarie contribue à promouvoir ce processus de détente. Aux côtés d'autres pays socialistes frères, la Bulgarie oeuvre de façon inlassable pour faire de la paix et la coopération un mode de vie internationale naturel. Notre politique dans les Balkans s'inspire également de ces idéaux élevés. Elle vise à édifier dans cette partie de l'ancien continent des relations de bon voisinage, de compréhension et de coopération. Les dernières initiatives de la Bulgarie en sont la preuve.

M. Boyd (Panama), vice-président, prend la présidence.

115. Les changements positifs en Europe dépassent le cadre de ce continent. Il est nécessaire que l'esprit d'Helsinki souffle aussi dans les autres parties du monde. A cet égard, c'est avec un vif plaisir que nous notons l'appréciation de la Conférence européenne par les pays non alignés, qu'ils ont réaffirmée à la Conférence de Colombo⁶.

116. C'est dans ces conditions de détente qu'il est également devenu possible de mettre au premier plan les problèmes de restructuration des relations économiques internationales, d'élimination du sous-développement, séquelle de l'impérialisme et du colonialisme, et d'accélération du développement des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Une condition préalable importante du progrès économique et social de ces pays est le raffermissement de leur indépendance économique, la lutte contre la mainmise des entreprises multinationales et le renforcement de leur souveraineté sur les ressources naturelles et l'élimination de toutes les formes d'exploitation néo-coloniale.

117. Les décisions de la cinquième Conférence des pays non alignés⁷ ont réaffirmé leur volonté de chercher à atteindre ces objectifs. Ces pays, dans cette tâche, peuvent compter sur l'appui de la communauté des pays socialistes, qui a toujours lutté pour l'établissement de relations économiques internationales justes, pour l'élimination de toutes les manifestations d'injustice, de domination et de discrimination.

118. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie attache une grande importance à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a pour tâche de mettre au point une convention globale régissant les relations entre les Etats dans l'utilisation des océans du monde et de leurs ressources. Les problèmes qui existent à l'heure actuelle dans ce domaine doivent être résolus sur la base du respect des droits légitimes de tous les pays et de l'intérêt de la paix et de la coopération internationale.

119. Il suffit de regarder les événements de ces dernières années pour se convaincre de l'impact extrêmement favorable de la détente sur les relations internationales et le règlement d'un certain nombre de problèmes importants. Certains de ces problèmes ont empoisonné l'atmosphère internationale pendant de longues années, menaçant gravement la paix mondiale. Je voudrais, à ce propos, relever la victoire historique du peuple héroïque du Viet Nam et des peuples du Laos et du Kampuchea. L'achèvement triomphant de la lutte du peuple angolais est un grand succès des forces de paix et de progrès.

120. Au nom de la délégation de la République populaire de Bulgarie, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue aux représentants de la République socialiste du Viet Nam et aux représentants de la République populaire d'Angola. Pour des raisons bien connues de tous, ces deux pays n'ont pu, hélas, accéder à leur place légitime au sein de l'Organisation des Nations Unies, place bien méritée par leur vaillante lutte contre

⁶ Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976.

⁷ Voir document A/31/197.

l'intervention étrangère pour la liberté, l'indépendance nationale et le progrès social. Je voudrais souligner que nous sommes profondément convaincus que l'admission de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire d'Angola parmi les Membres de l'Organisation constituera un acte de raison et de justice, un acte de confirmation des buts et principes de la Charte et du caractère universel de l'ONU.

121. Le processus d'élimination du colonialisme, qui est entré dans sa phase décisive, a également bénéficié de l'évolution positive de la vie internationale. Le mouvement victorieux de ce processus résulte de la lutte des peuples coloniaux pour leur autodétermination et leur indépendance, lutte qui, dès le départ, a bénéficié de l'appui total et constant des pays de la communauté socialiste. Nous sommes profondément convaincus que la dernière heure sonne pour les racistes et les néo-colonialistes en Afrique australe. Ils gouvernent un volcan qui peut entrer en éruption d'une seconde à l'autre, et leurs amis et sympathisants le comprennent bien qui recourent à des tentatives et machinations de dernière minute pour gagner du temps, contenir la lutte nationale de libération, reculer l'élimination totale et inéluctable du colonialisme et du néo-colonialisme. Mais ils n'y parviendront pas, car les peuples opprimés savent reconnaître leurs amis de leurs ennemis.

122. Fidèle à son devoir international, la République populaire de Bulgarie appuie sans réserve la lutte des peuples pour leur indépendance nationale, pour l'élimination complète du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*.

123. Dans la situation internationale actuelle, les forces réactionnaires et agressives ont de plus en plus de mal à poursuivre leur politique d'expansion et à imposer des décisions qui leur soient favorables. Les tentatives de ces forces pour conserver leur domination et regagner le terrain perdu se heurtent à une résistance de plus en plus résolue des peuples. Et pourtant, il faut bien constater que dans diverses régions du monde il y a encore risque de conflagration militaire avec des répercussions qui peuvent aller très loin.

124. Ceux qui espèrent encore revenir à l'époque de la confrontation s'efforcent par tous les moyens à faire obstacle à un règlement juste et durable des problèmes internationaux aigus qui doivent être réglés sans plus attendre.

125. L'un de ces problèmes est la crise du Moyen-Orient. Afin de régler cette crise, il est nécessaire qu'Israël retire ses forces armées de tous les territoires arabes occupés en 1967; que les droits légitimes du peuple arabe de Palestine soient pleinement rétablis, y compris leur droit de créer leur propre Etat; que soient garantis les droits de tous les peuples et pays de la région à vivre dans des conditions de paix et de sécurité véritables. Comme l'a démontré le cours des événements, l'établissement d'une paix juste et durable dans cette région n'est possible que par un règlement politique général du conflit dans le cadre de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève.

126. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie suit avec inquiétude l'aggravation croissante de la

situation au Liban. Les événements dans ce pays ont apporté de cruelles souffrances à son peuple et représentent une grave menace pour la paix au Moyen-Orient. Il est impératif de trouver le plus tôt possible une solution politique à cette crise par des moyens pacifiques et démocratiques, sans ingérence extérieure, en maintenant l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté du Liban.

127. Nous sommes également inquiets devant la situation à Chypre qui est source de dangereuses tensions dans la Méditerranée orientale. La question de Chypre ne pourra être résolue qu'en garantissant la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre, dans l'intérêt du peuple de Chypre, des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs.

128. Depuis plus de 30 ans maintenant, le peuple coréen tente en vain de réaliser son aspiration sacrée à la réunification du pays. La Bulgarie appuie pleinement les efforts de la République populaire démocratique de Corée visant à une réunification pacifique sans aucune ingérence de forces extérieures. La résolution adoptée à la trentième session de l'Assemblée générale [*résolution 3390 (XXX)*], qui exige la dissolution du prétendu commandement des Nations Unies et le retrait de toutes les forces étrangères stationnées en Corée du Sud sous le couvert de l'Organisation des Nations Unies, fournit une bonne base pour un règlement politique de ce problème. Cette résolution doit être mise en oeuvre.

129. L'opinion publique mondiale continue à s'indigner des violations grossières et massives des droits de l'homme perpétrées par la junte militaire au Chili. Il faut déployer des efforts nouveaux et énergiques pour mettre un terme aux persécutions cruelles et arbitraires des patriotes chiliens, et pour obtenir la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.

130. L'Organisation des Nations Unies est désormais beaucoup mieux à même de s'acquitter de sa mission fondamentale qui est de préserver la paix et de renforcer la sécurité. Aujourd'hui, l'Organisation peut et doit devenir un centre réel d'unification des efforts de toutes les forces démocratiques et éprises de paix contre les tentatives des ennemis de la paix et de la compréhension qui cherchent à s'opposer aux processus positifs d'évolution à l'oeuvre dans le monde.

131. Depuis plus de trois décennies, notre organisation chemine sur une voie ardue, mais illuminée par de nobles idéaux; c'est la voie de la coopération internationale. Les activités de l'Organisation ont abouti à la fois à des succès encourageants et aussi à certains échecs; mais il ne fait pas de doute, cependant, que la contribution de l'Organisation mondiale à la réalisation de ces objectifs dépendra encore directement, à l'avenir, de la politique que mèneront ses Etats Membres et de la façon dont ils respecteront les hauts principes humanitaires qui ont inspiré la création même de l'Organisation. Nous sommes intimement convaincus qu'un respect scrupuleux des principes et des dispositions de la Charte des Nations Unies constitue la meilleure garantie de l'avenir de cette organisation, pour l'affirmation de son prestige et pour l'accroissement de son rôle dans le règlement des questions clefs du monde contemporain.

132. Quant à notre pays, il continuera à mener la politique extérieure fondamentale qu'il a pratiquée jusqu'à présent et qui vise à renforcer la coopération et la compréhension entre les nations. Cette politique a été réaffirmée par le onzième Congrès du parti communiste bulgare qui s'est tenu au mois de mars de cette année. Nous continuerons à oeuvrer aux côtés des pays socialistes frères et de toutes les forces démocratiques éprises de paix à la mise en oeuvre complète des nobles principes et idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

133. M. BLANCO (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord féliciter chaleureusement M. Hamilton Shirley Amerasinghe de son élection à la présidence de nos travaux et former des vœux pour le succès de ses hautes fonctions. Je voudrais également saluer et dire ma reconnaissance au Président sortant, M. Gaston Thorn, pour le travail effectué à ce poste lors de la précédente session.

134. L'Uruguay salue, avec amitié et cordialité, l'entrée dans notre organisation de la République des Seychelles qui, ainsi, pourra pleinement participer à la conduite des affaires mondiales.

135. Comme ce fut le cas lors de la précédente session, j'ai l'intention de vous exposer les grandes lignes de la pensée de mon pays dans les domaines de la politique et de l'économie internationales, sans entrer dans le détail des nombreux points à notre ordre du jour. Ces grandes lignes reflètent la politique extérieure de l'Uruguay qui se poursuit sans changement, conformément aux principes traditionnels qui l'animent et aux sentiments profonds de son peuple.

136. C'est un lieu commun de dire que les techniques modernes en matière d'armement ont créé des conditions de politique internationale particulières qui diffèrent beaucoup des conditions traditionnelles. L'hégémonie ne peut plus être conquise par des moyens classiques sauf dans certains cas et de façon très limitée. On essaie alors de l'obtenir par de nouveaux moyens qui, en fait, répondent aux mêmes buts de domination. On essaie ainsi de conquérir des pays par la subversion et la guérilla, par une agitation permanente pour détruire l'économie, par un appui extérieur sélectif qui va de l'octroi de crédits à l'envoi d'armes et de combattants, par l'infiltration dans les institutions des pays, par des campagnes destinées à discréditer le pays sur le plan international, afin de l'isoler, et tout cela au milieu d'un réseau de mouvements subversifs étroitement associés entre eux sur le plan opérationnel et sur le plan idéologique.

137. Toutes ces actions, donc, sont des instruments qui ne servent qu'un seul objectif, à savoir : s'imposer dans les pays de façon à modifier de façon radicale leurs systèmes politiques, économiques et sociaux ainsi que les caractères particuliers qui font la personnalité nationale.

138. Ce qui ne peut s'obtenir directement compte tenu de l'équilibre stratégique, on tente de l'obtenir indirectement. Le champ de bataille s'est pour ainsi dire porté à l'intérieur même des pays, suscitant tensions et violences. Il s'agit d'une véritable guerre, dans un contexte de paix purement formelle.

139. Dans ces conditions, le relâchement des tensions entre les grandes puissances est, de l'avis de mon gouvernement, un aspect sans doute important mais simplement partiel de la question. La détente permet d'éviter la crise atomique et rend possibles certaines formes de coopération entre ces puissances, mais elle ne va pas plus loin pour essayer de contribuer moralement, politiquement et dans les faits, à ce que chaque pays puisse réaliser sa propre vie nationale, à l'abri d'ingérences et d'agressions.

140. Le fait que les tensions se soient relâchées est donc insuffisant et ne crée ni le climat ni les conditions susceptibles de favoriser la sécurité. La réalité prouve que la véritable menace qui pèse sur la plupart des pays n'est pas celle d'un possible holocauste atomique ni d'une invasion classique. Cette menace vient du recours de certains des instruments de lutte dont j'ai déjà parlé — qui, en fait, pourraient s'appeler subversion organisée — que l'on essaie d'insérer et d'implanter au coeur des multiples situations de conflits et de tensions possibles, que l'on trouve inévitablement dans un pays et qui, partant, ne peuvent être entièrement éliminées. C'est ainsi que ces sources de conflits perdent leur caractère propre puisqu'on leur ajoute un contenu idéologique. On s'en sert alors comme de prétextes ayant pour but réel d'imposer par la violence aux pays une modification radicale de leurs systèmes. Les tensions et les conflits locaux, de ce fait, s'intègrent dans tout un champ de forces extérieures et deviennent ainsi un élément d'une stratégie universelle étrangère, dans le cadre de l'affrontement idéologique. Les tensions et les conflits locaux s'insèrent ainsi dans la situation mondiale et l'équilibre des puissances.

141. En conséquence, il est clair que, tant qu'il n'y aura pas un abandon véritable de cette politique déguisée sous ces nouvelles formes de lutte, les conflits ne pourront être résolus puisque, outre leurs éléments propres, on leur ajoute un élément extérieur d'ordre politique et idéologique qui empêche qu'ils ne soient réglés. De ce fait, l'insécurité et la violence continueront à s'intensifier dans le monde. Il est même possible d'envisager que les différentes initiatives en faveur du désarmement n'auront pas d'avenir tant qu'une telle situation persistera, puisque, si la conquête de pays par des moyens indirects persiste, on n'aura pas la base de confiance indispensable pour obtenir le désarmement.

142. Pour que la détente entre les grandes puissances prenne tout son sens et profite à tous, il faudrait donc que l'on procède également à une réduction rapide et, finalement, à l'élimination complète de ces nouvelles formes de lutte et de conquête. Voilà le grand problème à résoudre.

143. Mon pays aspire à ce qu'un effort croissant de tous les pays dans ce sens, articulé autour d'une politique permanente de sécurité internationale, permette à l'autodétermination d'entrer vraiment en vigueur comme expression de la liberté des peuples et de la capacité créatrice de l'esprit humain.

144. L'Uruguay, quant à lui, est en train de mettre en place un processus politique de développement et de restauration institutionnelle qui a un caractère propre et national et est libre de toute influence étrangère. Son objectif est de traduire dans des formes juridiques nouvelles ses idéaux constants de liberté et de démocratie dans le cadre d'une société intégrée et juste.

145. De même que mon pays respecte scrupuleusement le choix de chacune des autres nations, de même, il s'attend à ce que l'on respecte son choix de façon identique. Le respect de la personnalité nationale est le véritable et l'unique chemin pour une paix internationale. Tant que ce principe ne sera pas suffisamment ancré dans la conscience de la communauté internationale, mon pays, qui est décidé à défendre sa personnalité nationale et le libre développement de son processus politique sans ingérence ni interférence, assumera, comme il l'a fait jusqu'à présent, l'entière responsabilité de cette défense avec les moyens dont il dispose et il veillera à empêcher que, dans le cadre des limites du droit international et du droit national, il ne se produise sur son territoire de phénomènes de violence du type dont j'ai parlé précédemment.

146. Les initiatives annoncées pour une action commune de lutte contre le terrorisme jouissent de l'appui résolu de l'Uruguay qui, depuis plusieurs années déjà, insiste vigoureusement sur cette question au sein de cette organisation et en d'autres instances. Cette attitude découle logiquement de la position exprimée précédemment et du refus de toutes les formes sous lesquelles les manifestations de la violence apparaissent et des prétextes qui y donnent lieu.

147. Voilà pourquoi je ne saurais passer sous silence la satisfaction avec laquelle la délégation de l'Uruguay a accueilli les commentaires à ce propos contenus dans l'introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/31/1/Add.1, sect. VI] et les initiatives dans ce domaine. Nous espérons qu'elles se concrétiseront au cours de la présente session.

148. J'aimerais cependant souligner le fait que de telles initiatives ne concernent qu'un des aspects de la situation et non pas l'ensemble du problème. En effet, le phénomène terroriste, de nos jours, se manifeste en général non pas comme un acte irrationnel de certains individus isolés, mais plutôt comme une méthode de combat qui s'insère dans des organisations subversives, complexes et vastes, qui ont une articulation idéologique, sont étroitement reliées entre elles et se soutiennent mutuellement à l'échelle internationale. Je dirais presque qu'il s'agit de "multinationales de la violence".

149. Cela exige une action concertée et approfondie, à la mesure du défi lancé qui permette enfin de déjouer leurs opérations. Sinon, l'on ne fera qu'attaquer une des manifestations de ce phénomène, en laissant intactes les autres et particulièrement la racine même du mal. Il ne faut donc pas se contenter de prendre des mesures contre les agents terroristes et laisser ainsi de côté toute la structure des organisations subversives qui permet cette action terroriste.

150. Les initiatives concernant le terrorisme sont généralement présentées en même temps que d'autres concernant les droits de l'homme. Le lien entre les deux questions mérite, de l'avis de mon gouvernement, un commentaire particulier.

151. Tout d'abord, il faut faire une distinction entre le souci du respect des droits de l'homme en tant que tel et le recours à cette question comme moyen détourné d'attaquer les pays qui résistent aux nouvelles formes de lutte et de domination.

152. En ce qui concerne le fond de la question des droits de l'homme et pour ce qui est des aspects nationaux, mon gouvernement leur accorde une attention prioritaire et réaffirme qu'il fait des efforts constants pour maintenir et perfectionner les résultats louables atteints au long de l'histoire de l'Uruguay. Cela ne tient pas à des motivations conjoncturelles, ni ne relève de déclarations rhétoriques, également dues à la conjoncture. Il ne s'agit pas non plus de facteurs extérieurs ou internationaux; l'explication en est simplement qu'il existe dans mon pays des critères moraux et politiques exigeants que se donne une société libre, civilisée et cultivée.

153. En ce qui concerne l'aspect international, mon gouvernement tient à rejeter dès à présent, et avec la plus grande fermeté, le recours aux mécanismes relatifs aux droits de l'homme par lesquels on prétend s'ingérer dans les processus de la politique intérieure ou favoriser les forces de la subversion et de l'intervention, sous prétexte de protéger les droits de l'homme.

154. Une action internationale, si elle est sincère et si elle est animée par des sentiments authentiques, ne saurait être discriminatoire ni porter uniquement sur certains pays, ceux-là mêmes, précisément, qui sont parvenus par leurs propres moyens à faire cesser l'action des éléments qui, de l'intérieur ou de l'extérieur, menaçaient de saper et de détruire leur personnalité nationale. L'action internationale devrait, de façon simultanée, avec autant d'intensité et de profondeur, s'étendre partout et faire porter son examen sur des périodes analogues et comparables, afin de révéler une véritable préoccupation humanitaire, dénuée de toute coloration politique ou idéologique. On ne saurait exiger davantage d'une nation que d'une autre, car sinon ce serait nuire au prestige des mécanismes internationaux dans ce domaine qui, de ce fait, deviendraient inévitavelmente inutilisables.

155. Voilà pourquoi mon pays, fidèle à sa tradition, estime qu'il faut apporter des modifications radicales à la façon dont on aborde cette question au niveau international ainsi que dans les moyens utilisés à cette fin. Nous proposons à la réflexion commune une optique nouvelle pour que ce souci des droits de l'homme soit dénué de toute trace d'intention politique ou idéologique qui risque de fausser le jugement : plutôt que de ne se préoccuper que de la défense formelle d'aspects partiels, il conviendrait d'adopter une attitude positive tendant à promouvoir les droits de l'homme, à tous égards et dans leur réalité profonde.

156. La communauté des nations devrait, en ce sens, entreprendre une étude approfondie de la situation en matière des droits de l'homme dans le monde entier, dans chacun des pays qui le compose. Il s'agirait d'analyser de façon sérieuse et sans ambages la façon dont ces droits sont partout respectés, et non d'un examen qui se limite à quelques cas isolés de prétendues violations. Dans les circonstances actuelles, marquées par les tensions et les luttes, à l'heure où la diffamation est une arme politique utilisée pour paralyser les pays, l'analyse de cas isolés, portant uniquement sur certains pays, se prête à des manoeuvres politiques et à une exploitation publicitaire et peut devenir un instrument de coercition influençant les Etats. On fragmente l'approche, on isole les faits de leur

contexte, alors que bien souvent on y trouverait l'explication profonde. On perd de vue la situation générale touchant le respect des droits dans la société dont il s'agit et l'on porte un jugement qui, implicitement, s'applique à la société tout entière en jugeant sur des échantillons partiels. Voilà pourquoi cet examen devrait porter sur l'ensemble des droits de l'homme — le terme étant pris dans son acception la plus large — et s'effectuer selon des modèles et des méthodes qui permettent des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Il s'agirait de savoir comment, concrètement, les hommes et les femmes de tous nos pays vivent, s'ils appartiennent à des sociétés libres dans lesquelles chaque être humain a, par principe, une valeur ou si, au contraire, ils font partie de sociétés totalitaires où tout est réglementé, même les plus infimes détails, où la personnalité disparaît et se dissout en catégories abstraites. Il s'agirait notamment de savoir quelles sont les conditions dans lesquelles ils travaillent, s'ils ont les possibilités de choisir ou de changer de travail, quelle protection sociale leur est assurée face aux abus; il faudrait voir si l'éducation est libre, s'ils ont accès à l'enseignement supérieur et dans quelle mesure; le degré de mobilité sociale et les possibilités réelles et concrètes d'accéder à des positions importantes dans les différents domaines y compris dans le domaine politique; il faudrait voir si la liberté d'information et de jugement existe, quel est le véritable moyen d'accéder au pouvoir public; ce que sont les conditions dans les prisons et ce qu'est le régime des détenus; comment on applique la peine de mort ou de réclusion à perpétuité; ce que sont les conditions générales de santé, d'hygiène et d'espérance de vie; ce qu'est la qualité de l'alimentation; s'il y a une discrimination fondée sur le sexe, la race ou la religion; comment se répartissent les richesses; s'il existe des conditions de sécurité et d'ordre public garantissant la vie et l'honneur des personnes, ou quel est, le cas échéant, le degré de violence existant dans une communauté.

157. Mais tout cela, il ne faut pas le considérer simplement sous l'angle du droit formel, mais dans la vie réelle et concrète, dans la vie de tous les jours. Il s'agit d'être capable, collectivement, d'adopter une attitude d'introspection, d'autocritique, sans zone réservée, sans concession, sans hypocrisie, sans utilisation à des fins politiques de cette question sacrée des droits de l'homme.

158. Tant que l'on ne se sera pas engagé dans cette voie, mon pays continuera à exercer dans le cadre du droit international, dans ce domaine comme dans d'autres, tous les attributs qui sont les siens en qualité d'Etat souverain, sans admettre d'ingérences ou de directives et sans accepter ni tolérer que l'on utilise à mauvais escient, pour des raisons politiques, ces mécanismes internationaux.

159. Ces considérations et ces règles de conduite s'appliquent sans aucun doute aux relations internationales, mais également *a fortiori* à la conduite unilatérale des pays. Partant, il est inadmissible qu'un Etat ou un organe d'Etat, sortant du domaine d'action fixé par le droit international, prétende s'arroger le droit de traduire en jugement d'autres pays ou d'autres gouvernements en se fondant uniquement sur sa puissance matérielle, c'est-à-dire qu'il s'adjuge une sorte de monopole des valeurs politiques et morales à l'échelon universel et sans aucun titre international qui le justifie.

160. Il serait d'ailleurs encore plus inadmissible, si possible, qu'une telle attitude serve à mettre en jeu des critères d'appréciation sélectifs et discriminatoires et que l'on choisisse arbitrairement la cible de ces attaques en fonction de sympathies politiques dictées par les circonstances et sans tenir compte le moins du monde de la situation globale véritable en matière de droits de l'homme.

161. Il est certain que je fais ici allusion à la mesure adoptée cette semaine contre mon pays par le Congrès des Etats-Unis. Dans ce cas particulier, comme dans tout cas similaire touchant mon pays ou d'autres pays, l'Uruguay rejettera systématiquement ce type de décision qui, dépassant les pouvoirs internes indiscutables d'un organisme national à disposer des crédits comme il l'entend, représente, par sa portée sur le plan international, une atteinte à la dignité et une ingérence inacceptable que mon gouvernement rejette avec sévérité et fermeté.

162. Je tiens à déclarer à présent, et cela reprend ce que j'ai dit à plusieurs reprises, que de tels agissements, d'où qu'ils proviennent, ne détourneront pas mon pays de la voie qu'il s'est tracée pour réaliser ses propres objectifs nationaux. Au contraire, ce sera l'occasion, comme dans le cas actuel, d'une consolidation plus grande et de l'unité nationale face à cette ingérence.

163. Il ressort des différentes questions dont j'ai traité qu'à l'heure actuelle, peut-être plus que jamais dans l'histoire de l'humanité, le maintien de la paix et de la sécurité internationales dépend surtout du respect scrupuleux du principe de la non-ingérence et du renoncement à l'application de toutes mesures de coercition quelles qu'elles soient, y compris les mesures économiques dont le but est d'inciter un Etat, de façon illégitime, à adopter une conduite politique donnée. Ce respect et ce renoncement, dans le cadre de l'ordre juridique international, lient tous les Etats, mais, dans l'ordre d'idées dont je parle, ils devraient constituer le point de départ des relations entre les plus puissants et les moins puissants.

164. On ne saurait en effet assurer de façon véritable une paix fondée sur le droit, capable de réaliser les valeurs de justice, tant que des pratiques interventionnistes existeront quel que soit leur but et quel que soit le prétexte invoqué pour les adopter.

165. On ne parviendra pas à une politique véritable de sécurité et de détente tant que l'on persistera dans l'attitude tendant à imposer, de façon intolérable et exclusive, des notions et des points de vue qui ont, peut-être pour certains, l'éclat de la vérité mais qui donnent à d'autres l'occasion d'exercer leurs droits inaliénables à ne pas être d'accord.

166. C'est donc dans le respect des principes et des normes du droit international qu'il faut à tout moment chercher la solution des différends comme seul moyen valable au service de la justice, de la paix et de la sécurité internationales.

167. Je voudrais dire maintenant quelques mots de certains aspects économiques de la situation actuelle.

168. Une analyse sommaire de l'évolution économique pendant l'année écoulée montre que les prévisions faites par

mon pays lors de la précédente session de l'Assemblée générale⁸ se sont réalisées et que les tendances que nous avions alors esquissées se sont maintenues.

169. Les moyens adoptés pour atténuer les effets de la crise de 1973-1974 se sont révélés insuffisants pour les pays en développement qui sont importateurs de pétrole et qui ont été affectés, d'une part, par l'augmentation des dépenses d'importation, et, d'autre part, par le déficit de leurs recettes d'exportation. Selon le Fonds monétaire international, le déficit des comptes courants de ces pays est passé de 10 milliards de dollars en 1973 à 37 milliards en 1975. Ces nations n'ont participé que de façon limitée à ce que l'on avait appelé le recyclage du surplus de recettes découlant des augmentations du prix du pétrole. Elles ont eu, par contre, à faire face à des obstacles très sérieux dans le domaine du commerce des produits de base en raison des mesures protectionnistes prises par les pays industrialisés.

170. Les pays en développement ayant des revenus moyens n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritaient puisqu'ils n'ont pas été touchés par les plans d'urgence de l'ONU et du "troisième guichet" de la Banque mondiale. Les perspectives pour ces pays dans le domaine du commerce ont été limitées par les pratiques protectionnistes des nations industrielles.

171. L'économie des pays industrialisés, comme prévu, a réagi plus rapidement que celle du reste du monde. Ainsi, par exemple, en Amérique latine, 16 pays enregistrèrent en 1975 des taux de croissance inférieurs à ceux de 1974 et deux pays seulement eurent une augmentation de ce taux de croissance. Le taux de croissance pour l'ensemble de l'Amérique latine a été de 3,5 p. 100 contre 7,3 p. 100 en 1974. Dans les principaux pays industriels, le produit brut pour 1976 était estimé à 5,5 p. 100, chiffre sensiblement supérieur à celui de 1975 qui avait un signe négatif.

172. Les tentatives visant à une réforme globale de l'économie internationale sont loin d'aboutir. Les différentes instances où l'on examine les principales questions d'économie internationale n'ont pas fait de progrès significatifs. Il faut poursuivre les efforts tendant à mettre en place des mécanismes comme le programme intégré pour les produits de base, un fonds commun pour des réserves stabilisatrices de ces produits de base et le Fonds international de développement agricole.

173. Le tableau que je viens de brosser montre clairement qu'aucune solution concrète n'existe pour résoudre les problèmes des pays en développement ayant des revenus moyens et qui ne sont pas exportateurs de pétrole. L'Uruguay a fait face à cette conjoncture défavorable en ouvrant son économie, en libéralisant le régime de son commerce extérieur, en diversifiant ses exportations grâce à un effort sur le plan national, en cherchant des nouveaux marchés pour écouler ses produits traditionnels et en procédant à des ajustements monétaires réalistes. Il a ainsi pallié l'absence de réponse de la communauté internationale dans son ensemble par une politique active sur le plan régional.

174. J'aimerais maintenant vous donner les grandes lignes de l'attitude de mon pays dans ce contexte.

175. L'Uruguay continuera à collaborer de façon constructive aux travaux des différentes instances qui cherchent à trouver des solutions globales par voie de négociation et de concertation. Nous serons guidés dans cette tâche par les critères suivants : premièrement, nous essaierons, dans tous les mécanismes existants, de faire valoir un traitement différencié en faveur des économies en développement et nous envisagerons même la situation des économies moyennes; deuxièmement, nous essaierons de promouvoir la compréhension et l'association progressive entre pays développés et en développement, autour de solutions constructives et valables pour les uns comme pour les autres, en tenant compte des degrés différents de développement de chacun et en essayant toujours d'étendre l'économie et le commerce; et, troisièmement, nous intercéderons, d'une manière générale, en faveur de l'ouverture de marchés, y compris le redressement des politiques protectionnistes dans les pays développés et l'élargissement, quantitatif et qualitatif, des préférences pour les pays en développement.

176. Il ne fait pas de doute que la réalité de l'interdépendance au niveau mondial provoque et appelle des solutions globales à l'échelle mondiale également. Toutefois, la recherche de plans d'ensemble, vastes et nouveaux, ne doit pas gêner les décisions qu'il est urgent d'adopter dès maintenant dans divers domaines.

177. A cet égard, les suggestions de ma délégation portent sur les deux aspects suivants : stimuler et promouvoir des accords régionaux qui, peu à peu, s'étendront à l'ensemble des relations internationales et intensifier les efforts concernant certains sujets ou secteurs déterminés qui, en raison de leur nature ou de leur urgence, sont prioritaires.

178. L'Uruguay tient à souligner, une fois de plus, le rôle important que les efforts régionaux peuvent et doivent jouer en matière d'organisation et de rationalisation des relations d'interdépendance. Je tiens à souligner en particulier, naturellement, l'attitude de l'Amérique latine qui, dans la plupart des cas, se trouve dans une situation de développement intermédiaire présentant des aspects particuliers. Les principaux indicateurs économiques et sociaux et le rythme de l'économie de l'Amérique latine en général révèlent des résultats supérieurs à la moyenne des pays en développement. Néanmoins, dans leur ensemble, ces pays se trouvent loin d'avoir atteint les étapes plus avancées de dynamisme et de force. Cette région entretient des relations économiques traditionnelles avec les pays développés et, ces dernières années, on a également vu apparaître une intense activité économique intrarégionale qui ainsi vient s'ajouter aux anciens liens culturels et historiques de ce continent.

179. Cet ensemble de facteurs particuliers place la région dans des conditions exceptionnelles pour réaliser de grands progrès dans la mise en place de relations réciproques plus organisées et mutuellement bénéfiques, et pour contribuer à une meilleure compréhension au niveau mondial entre les différentes régions développées et en développement.

180. Mon gouvernement considère que ce rôle éminent qui revient à l'Amérique dans la construction d'un monde plus coopératif et plus stable correspond bien à ses caractères particuliers et est dans la ligne de la contribution qu'elle a apportée à la Charte de San Francisco et de la participation dont elle a dûment fait preuve au cours d'une longue étape

⁸ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2360^e séance.

de la vie de l'Organisation. L'Uruguay est prêt à coopérer avec les autres nations du continent américain afin de redéfinir la fonction de cette région dans le contexte mondial et d'offrir à la communauté des nations un apport constructif, indépendant et sans esprit d'affrontement, qui soit à même de présenter des formules concertées et équilibrées en ce qui concerne les principales questions de l'économie internationale.

181. Ce matin même, à la 13^e séance, nous avons discerné une manifestation de cet esprit qui anime l'Amérique latine en écoutant les commentaires et les vues échangés par les ministres des relations extérieures de l'Equateur et du Pérou qui ont traité, dans un esprit constructif, cordial et équilibré, de questions très délicates pour leurs deux pays et leurs relations mutuelles. Cela confirme mon optimisme en ce qui concerne la capacité de l'Amérique latine d'apporter une contribution précieuse — en se joignant aux autres nations — à l'édification d'un monde plus coopératif et pacifique.

182. Je voudrais indiquer maintenant le deuxième aspect suggéré, c'est-à-dire la recherche de solutions aux questions prioritaires.

183. Il convient de mentionner particulièrement l'agriculture et l'alimentation, qui, évidemment, sont des questions étroitement liées aux problèmes de la population. De l'avis de mon gouvernement, c'est là un point critique non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan politique et moral. Aucun système ne saurait indéfiniment subir une situation où, tandis que beaucoup manquent des aliments indispensables à la subsistance, d'autres connaissent de graves difficultés, en raison du manque de marché pour ces mêmes produits. Face à cette contradiction, tout programme de développement agricole qui aboutit à une augmentation de la production globale des denrées alimentaires devient inefficace. Ce tragique cercle vicieux provoque davantage de souffrances et de morts que n'importe quel autre facteur, et ce critère continuera d'être un des axes de la politique économique internationale.

184. J'aimerais à ce sujet exposer quelques-unes des conditions que nous jugeons nécessaires pour éliminer ce si regrettable goulot d'étranglement.

185. En premier lieu, mettre au point un mécanisme financier qui stimule la production alimentaire et en même temps facilite sa consommation par les pays ayant des revenus plus bas. Cette question se rapporte à ce que l'Uruguay appelle la banque des aliments et que je me permets de présenter à nouveau à l'attention de l'Assemblée générale.

186. Je tiens à souligner, en effet, que les programmes de développement agricole et le financement international à cette fin ne suffiront pas, voire seront inutiles, si l'augmentation de la production qui s'ensuit ne va pas de pair avec la mise en place de mécanismes de commercialisation stables. On risquerait dans ce cas de se trouver dans une situation paradoxale où les excédents seraient à l'origine d'une catastrophe économique et financière pour les producteurs tandis que ceux qui en ont besoin ne pourraient y accéder, faute des moyens nécessaires pour les acquérir.

187. En deuxième lieu, il faudrait éviter les anomalies qu'on a enregistrées dans le domaine de la production et de la commercialisation des aliments. Je veux parler de la politique agricole des pays développés, notamment de la Communauté économique européenne. Il est évident que le système protectionniste adopté, avec les restrictions qu'il impose au commerce, et la pratique des subventions et du dumping vont à l'encontre des règles du marché et découragent beaucoup la production agricole des pays en développement. Cela provoque une diminution de l'offre globale de ces produits dans le monde en éliminant tout stimulant et même le minimum de sécurité indispensable aux agriculteurs. Dans le cas de l'Amérique latine, cela nuit à la formation d'un marché régional agricole, car des produits anti-économiques et subventionnés viennent remplacer l'offre des produits de la région que l'on avait réussi à situer à des niveaux de concurrence et d'efficacité.

188. Il est inacceptable que dans ce domaine vital l'adoption de politiques unilatérales décidées sans négociation ni concertation fausse si profondément les règles du jeu et entraîne des conséquences énormes non seulement sur le plan économique, mais sur le plan humain. Il semble nécessaire d'aborder la question ensemble, par des négociations appropriées qui permettent de concilier les intérêts sociaux en jeu et les principes d'une économie saine, en tenant compte des différents avantages comparés. Mon pays est prêt à tenir des entretiens de ce type dans le contexte d'une politique de coopération. Je suis certain qu'un esprit analogue anime les autres pays en développement. J'espère que cette attitude trouvera un écho tout aussi constructif chez les pays développés et que ce qui, aujourd'hui, est une politique unilatérale injuste se transformera en une association constructive qui servira les hautes valeurs en jeu.

189. En ce qui concerne l'énergie, je dois reprendre ce qui a été dit à plusieurs reprises par l'Uruguay en la matière, depuis 1973. Il est indéniable que les pays en développement non producteurs de pétrole ont dû faire face à une hausse des prix des produits énergétiques qui a dû être absorbée par leurs économies respectives au prix d'endettements importants et de troubles intenses dans les structures naissantes de production.

190. Il faut que la communauté internationale trouve des moyens particuliers pour soulager ces pays du poids de la dette ainsi contractée et pour atténuer les effets cumulatifs que ce phénomène continuera à exercer dans les économies les plus faibles. Les mesures d'urgence prévues dans le passé se sont révélées notoirement insuffisantes, et quant à mon pays il n'a été touché que par les facilités accordées par le Fonds monétaire international qui d'ailleurs ne sont plus en vigueur.

191. Cette question doit être envisagée dans toute son ampleur non seulement comme une situation limitée dans le temps, mais comme un facteur permanent qui conditionne le développement.

192. Je crois que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle significatif dans la coordination et la promotion des projets et des initiatives lancés dans différentes institutions internationales à propos de ce que j'ai appelé les questions prioritaires, à savoir l'agriculture, l'alimentation et l'énergie. Cela représenterait un pas

important et concret dans la voie de la coordination économique mondiale.

193. J'ai parlé des aspects politiques et économiques du monde tels que mon pays les conçoit. Nous vivons une époque lourde de menaces et d'espérances à la fois, de violence et de réalisations. Il serait facile de se laisser aller à la tentation de faire porter nos efforts dans un sens unique : se concentrer sur la construction et la réalisation des aspirations et des espérances, ou ne chercher qu'à se défendre contre les menaces et les attaques. Mais le faire serait courir de grands risques et aboutir à des résultats négatifs. Si l'on choisissait uniquement de faire preuve de vigilance et d'empêcher les attaques et les agressions diverses, on pourrait occasionner un retard insurmontable au développement et à l'amélioration des niveaux de vie. Si l'on optait seulement pour la promotion de l'expansion économique et sociale, on risquerait de voir disparaître la liberté dans le contexte de la politique de puissance.

194. La voie à suivre n'est pas aisée, certes, mais elle est claire. Les caractéristiques que j'ai exposées de la politique de notre temps nous imposent une tâche immense, à savoir mener simultanément deux combats : se défendre des attaques et trouver les réponses aux exigences de la croissance économique, sociale et humaine. Il s'agit d'associer les exigences d'une guerre non déclarée avec les exigences croissantes des peuples. L'Uruguay est prêt à assumer cette tâche sur le plan national et sur le plan international, dans le cadre de sa politique dont le but est le développement dans la sécurité.

195. M. BWAKIRA (Burundi) : En prenant la parole devant cette assemblée mondiale, mes premiers mots seront ceux du message de paix, de solidarité et de succès que le Président de la République du Burundi, Son Excellence le Lieutenant général Michel Micombero m'a chargé de transmettre à toutes les nations ici représentées à la trente et unième session de l'Assemblée générale.

196. L'élection unanime de M. Hamilton Amerasinghe de Sri Lanka à la présidence de la présente session est un grand hommage rendu à la valeur spirituelle de son peuple et à ses qualités, à sa grande expérience des affaires des Nations Unies et à sa longue activité auprès de l'Organisation. Permettez donc, Monsieur le Président, que nous vous présentions nos sincères félicitations.

197. Je voudrais également adresser mes remerciements au Président sortant, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, qui, grâce à ses brillantes qualités, à sa grande expérience d'homme d'Etat et à son attachement aux idéaux de liberté des peuples et d'égalité entre tous les hommes, s'est acquitté de ses hautes fonctions de président de la trentième session de l'Assemblée générale avec la compétence, la sagesse et le tact qu'on lui connaît.

198. De même, je voudrais exprimer la satisfaction et la gratitude de mon peuple et de mon gouvernement à M. Kurt Waldheim pour l'oeuvre remarquable qu'il a accomplie en sa qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et pour les efforts qu'il ne cesse de déployer au service de la communauté internationale.

199. L'Assemblée générale vient d'admettre la République des Seychelles comme cent quarante-cinquième Membre de

l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit permis d'adresser à ce jeune Etat les félicitations les plus chaleureuses de mon gouvernement.

200. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer l'indignation et la déception ressenties par mon pays lorsqu'une seule voix, abusant du droit de veto, a empêché la République populaire d'Angola d'occuper au sein de notre organisation le siège que la bravoure de son peuple lui destine. Il est inadmissible qu'une attitude aussi anachronique qu'injuste puisse encore avoir cours en ce siècle, bafouant ainsi les principes d'égalité des Etats et de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

201. Résolu à pratiquer la tolérance, à vivre en paix les uns avec les autres dans un esprit de bon voisinage et de coopération et de chercher ensemble les moyens de maintenir la paix et la sécurité internationales, les représentants de tous les peuples du monde entier se sont, depuis 1945 à San Francisco, rencontrés 30 fois pour des sessions ordinaires, et sept fois pour des sessions extraordinaires, pour débattre ensemble des problèmes internationaux afin de leur trouver, avec le concours et la collaboration de tous, des solutions satisfaisantes pour l'humanité tout entière.

202. Réunie aujourd'hui pour la trente et unième fois en session ordinaire, notre assemblée aura à s'exprimer sur plusieurs questions, sur certaines pour rappeler que nous sommes encore sur notre faim malgré les nombreuses résolutions et recommandations que l'Assemblée a déjà prises à leur égard, sur d'autres, qui sont nouvelles, pour en fixer l'orientation.

203. Bien des préoccupations concernant les problèmes politiques demeurent incontestablement importantes; il nous semble pourtant que la situation économique requiert de toute la communauté internationale une attention particulière et une analyse approfondie. La lenteur, la sourde oreille et même le silence de certains pays devant les propositions tendant à l'instauration de nouvelles relations internationales plus justes rappellent étrangement l'attitude qu'observaient les puissances coloniales devant les justes revendications d'indépendance des pays sous leur domination. De même que ces pays ont fini par triompher de leurs anciens dominateurs, ceux qui luttent pour une indispensable révision des relations économiques internationales auront raison — c'est en tout cas notre ferme conviction — de ceux qui, égoïstement, plaident pour le maintien du *statu quo* actuel. Notre optimisme trouve sa source dans la justesse de nos revendications, et le fait qu'un certain nombre de pays industrialisés adoptent des positions favorables aux thèses avancées par les pays du tiers monde est un indice encourageant pour les pays pauvres qui ont le plus besoin d'un nouvel ordre économique international. Que ces pays en soient remerciés.

204. Les Nations Unies sont arrivées à l'âge adulte, âge qui coïncide avec la réflexion et la sagesse. Puisse cette quatrième décennie des Nations Unies nous promettre un avenir heureux dans les relations internationales. Les pays qui, jusqu'ici, se voulaient être les seuls maîtres dans la conduite des affaires internationales et les seuls garants de la paix et de la sécurité dans le monde voudront maintenant accepter que d'autres, qui, eux aussi, aiment l'entente et la concorde, apportent leur précieuse et indispensable

contribution dans la recherche d'un monde où règnent l'amitié et la fraternité dans un climat de solidarité, d'entraide et de compréhension mutuelles.

205. Permettez-moi d'aborder tous ces problèmes pour donner le point de vue de mon gouvernement sur chacun d'eux.

206. Le Gouvernement de la République du Burundi, qui connaît le sens et le prix d'une liberté conquise et qui pratique une politique d'indépendance, voudrait commencer par réitérer son soutien indéfectible et inconditionnel aux mouvements de libération nationale qui luttent armés à la main pour recouvrer leur identité nationale. Nous pensons particulièrement aux combattants de la liberté en Afrique australe.

207. Les victoires déjà remportées dans cette région de notre continent et dont les hommes épris de paix et de liberté ont à se féliciter, et la détermination des nationalistes pour se libérer du joug avilissant des régimes pourris de Salisbury et de Pretoria, nous permettent d'envisager leur victoire finale dans un avenir proche.

208. Plus le gouvernement rebelle du renégat Ian Smith s'entêtera et refusera de remettre le pouvoir à la majorité noire, plus sévère encore sera notre condamnation et plus engagé et inconditionnel notre appui sans réserve aux combattants de l'African National Council du Zimbabwe. La République du Burundi, qui considère que la Rhodésie reste malgré tout une colonie, une colonie rebelle malheureusement, estime que la Grande-Bretagne qui demeure en principe la Puissance administrante de ce territoire devrait enfin se décider à obliger Ian Smith et ses partisans d'accepter un gouvernement par la majorité, qui seul peut garantir leur salut.

209. Le Burundi réaffirme que le problème rhodésien doit être résolu par les nationalistes zimbabwe et le Gouvernement britannique. Nous lançons un appel pressant au Gouvernement britannique en vue de convoquer une conférence constitutionnelle chargée d'étudier les modalités de la passation du pouvoir à la majorité. Il est hors de question pour nous de demander aux combattants de la liberté de déposer les armes, et encore moins de préconiser la levée des sanctions économiques contre la Rhodésie rebelle aussi longtemps que la conférence constitutionnelle n'aura pas abouti à des résultats substantiels.

210. S'agissant de Pretoria, le Gouvernement de la République du Burundi a toujours exprimé sa désapprobation totale à l'égard du régime raciste du Gouvernement Vorster. Ce gouvernement, qui ne reconnaît pas la dignité de l'homme noir à cause de la pigmentation de sa peau, fait honte non seulement à la race dont il prétend défendre la suprématie, mais à l'humanité tout entière. La politique d'*apartheid* qui s'identifie au fascisme hitlérien doit être combattue par tous ceux qui croient à la dignité humaine.

211. Nous condamnons avec vigueur les agissements des redoutables bourreaux de Pretoria qui matraquent et tuent les écoliers et les ouvriers de Soweto et d'autres localités, dont la seule culpabilité est de revendiquer leurs droits les plus élémentaires.

212. Juridiquement parlant, la Namibie est toujours un territoire administré par notre organisation, mon pays est d'ailleurs membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. L'échec de l'Organisation internationale dans sa mission d'administrer et de conduire ce territoire vers sa liberté et son indépendance ne tient pas plus au refus de Pretoria de remettre le pouvoir à la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien, qu'au soutien actif et aveugle que certaines grandes puissances accordent au régime de l'Afrique du Sud. Nous sommes quant à nous convaincus que, si ces mêmes grandes puissances l'avaient voulu, il y a longtemps que la liberté aurait été retrouvée dans cette partie de l'Afrique.

213. Au Sahara occidental, le Burundi déplore profondément qu'il n'ait pas été donné au peuple sahraoui le droit élémentaire de fixer sa destinée. La situation qui prévaut dans ce territoire est en contradiction flagrante avec la décision de l'OUA, qui recommande le respect des frontières héritées de la colonisation. Ce fait accompli constitue un précédent dangereux dans les relations internationales.

214. S'agissant du territoire de la côte dite française des Somalis (Djibouti), la République du Burundi souhaite que cette terre africaine recouvre le plus rapidement possible son indépendance et l'exerce librement sans aucune ingérence extérieure.

215. Mon pays considère comme inadmissible la balkanisation des Comores et force que contraire au principe maintes fois répété de l'intégrité territoriale des Etats.

216. Au Moyen-Orient, la position de mon gouvernement est fort bien connue. Nous condamnons sans réserve l'attitude intransigeante d'Israël et son refus de restituer les territoires arabes qu'il a occupés par la force. Nous réitérons notre soutien total au peuple palestinien dans sa revendication légitime du droit inaliénable d'avoir une patrie.

217. Nous voudrions encore ici remercier et en même temps féliciter les peuples héroïques du Viet Nam, du Cambodge et du Laos pour la sérieuse leçon qu'ils ont donnée au monde entier en détruisant le mythe de l'invincibilité de l'impérialisme. Nous regrettons de voir que les dignes représentants de la République socialiste du Viet Nam doivent encore attendre à la porte de notre organisation.

218. Les victoires des peuples indochinois, qui nous renforcent dans notre conviction que rien ne peut venir à bout d'un peuple uni, nous font naturellement espérer que nous fêterons bientôt la réunification pacifique et indépendante de la Corée. Dans cette partie du monde, un peuple qui forme une seule nation, la nation coréenne, reste divisé contre son gré et malgré les protestations de la communauté internationale; mon pays pense que la paix dans cette région ne pourra venir que par la réunification pacifique et indépendante de la Corée sans aucune ingérence extérieure et par le retrait de toutes les troupes étrangères stationnant en Corée du Sud conformément à la résolution 3390 B (XXX). Notre organisation doit assumer toutes ses responsabilités et réparer le tort qu'elle a causé au peuple coréen.

219. A San Francisco, 51 pays décidaient seuls, dans la torpeur et l'angoisse d'une nouvelle guerre, de la Charte qui

devait régir l'humanité tout entière. Dans cet effroi, seuls les grands qui se croyaient les seuls maîtres et protecteurs de l'humanité se dotaient au détriment d'un principe qu'ils avaient consacré, à savoir l'égalité souveraine de tous les Etats, d'un pouvoir exorbitant, celui de pouvoir faire échec à la volonté de tous et de chacun.

220. De la même façon que, hier encore, la République populaire de Chine ne pouvait pas occuper son siège parmi nous, à cause du droit de veto, l'Angola et le Viet Nam, pays dont les candidatures sont appuyées par plus de 123 pays Membres de notre organisation, restent en dehors de notre grande famille. Cela ne peut pas durer.

221. La paix et la sécurité, qui sont à la base de la création de l'Organisation universelle, ne pourront être garanties que lorsque tous les peuples du monde auront compris que, étant frères, ils doivent marcher main dans la main pour l'édification d'une société juste et équitable.

222. Nous sommes d'avis que les inégalités que l'on constate entre pays riches et pauvres constituent une source d'insécurité dans le monde. Alors que, pour certains d'entre nous, les premières préoccupations portent sur le surarmement et le suréquipement, pour beaucoup d'autres, il s'agit de chercher comment faire face à la faim, à la misère et à l'ignorance.

223. Depuis un certain temps, les représentants des peuples du tiers monde se réunissent tantôt entre eux, tantôt avec les représentants de pays riches pour parler de l'état, actuellement défavorable à la grande majorité de l'espèce humaine, des relations économiques internationales.

224. Les rencontres de Georgetown, de Dakar, de Lima, de Manille, de Nairobi, et récemment celles de Colombo et de Mexico, peuvent chacune constituer un dossier important des analyses que les pays en développement ont faites de la situation économique internationale. Ajoutez à cela les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies, et entre les deux la vingt-neuvième session ordinaire, qui ont mis en lumière la criante inégalité dans les relations économiques internationales. Que dire de la Conférence sur la coopération économique internationale qui ne fait que piétiner dans la capitale française ?

225. Je veux brièvement aborder globalement ces points pour indiquer la position de mon gouvernement sur ce chapitre que le Burundi considère comme très important.

226. Tout au long de son existence, l'Organisation des Nations Unies a dû faire face aux problèmes de portée internationale et a pesé de tout son poids moral pour dénouer des crises qui, parfois, auraient pu conduire le monde à des catastrophes d'ampleur incalculable. Cela est à mettre incontestablement à l'actif de notre organisation.

227. Mais les problèmes politiques sont intimement liés aux problèmes économiques, et nous nous réjouissons de voir que la communauté internationale, après avoir progressivement reconnu leur importance, quoique tardivement, se penche de plus en plus sur les relations économiques, et fait des efforts pour les revêtir d'un caractère nouveau.

228. Par ailleurs, nous constatons non sans amertume que certains pays développés cherchent à donner une tournure de confrontation aux négociations en cours pour instaurer un nouvel ordre économique international.

229. Mon gouvernement pense que cette façon de procéder constitue un obstacle majeur aux efforts tendant à promouvoir les relations économiques internationales fondées sur des bases plus équitables.

230. En effet, les pays en développement ont fait preuve de beaucoup d'imagination dans les différents forums internationaux consacrés aux problèmes économiques de l'heure.

231. Lorsqu'en 1974, sur l'initiative du président Houari Boumediène, la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée, d'aucuns ont reconnu l'impérieuse nécessité d'instaurer un nouveau système économique basé sur l'interdépendance et l'égalité des Etats. A l'issue de cette session, l'Assemblée générale a adopté, entre autres, la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et a reconnu la souveraineté intangible des Etats sur leurs ressources naturelles.

232. Mon gouvernement estime que la communauté internationale doit renforcer son action en vue de faire adopter par tous les Etats des mesures concrètes portant sur la mise en application de cette déclaration. C'est dans ce sens que les pays en développement ont tenu des réunions successives en vue de sensibiliser l'opinion internationale sur ce problème.

233. En 1975, à Dakar⁹, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a fait ressortir les incidences de l'exploitation des matières premières sur le développement socio-économique des Etats du tiers monde. L'exploitation sauvage de ces matières, qui avait commencé avec la longue nuit de la période coloniale et qui se poursuit à une cadence effrénée par les sociétés multinationales, a déformé les économies de ces Etats de telle sorte qu'elles sont incapables de tenir devant les violentes crises qui secouent même les économies les plus équilibrées.

234. Afin de permettre à ces pays de dégager des ressources nécessaires à leur développement, il faut que les pays importateurs de ces matières premières acceptent de payer ces produits à des prix plus justes et rémunérateurs.

235. A Lima, la Conférence sur l'industrialisation et la coopération internationale¹⁰ et la Conférence ministérielle des pays non alignés¹¹ ont suffisamment souligné l'importance que revêt, pour les pays en développement, la mise en pratique des actions concertées pour sortir les deux tiers de la population du globe de l'état de sous-développement. La Conférence ministérielle des pays non alignés a particulièrement mis l'accent sur la nécessité d'une coopération

⁹ Conférence des pays en voie de développement sur les matières premières, tenue à Dakar du 4 au 8 février 1975.

¹⁰ Deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Lima du 12 au 26 mars 1975.

¹¹ Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima du 25 au 30 août 1975.

économique internationale fondée sur les principes de l'égalité et de l'intérêt mutuel.

236. Au cours de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Groupe des pays non alignés a clairement exprimé les exigences des pays en développement dans le domaine de la coopération internationale. Nous estimons que la résolution 3362 (S-VII), quoique ne répondant pas totalement aux désirs exprimés par les pays en développement, constitue un pas vers l'établissement d'un ordre économique mondial plus équitable.

237. C'est pourquoi mon pays appelle de toutes ses forces la communauté internationale pour qu'elle se penche sérieusement sur la coopération économique entre les Etats. Pour certains spécialistes des questions alimentaires, le monde serait menacé de graves pénuries dans les années à venir. Que fait-on alors pour prévenir ces malheurs ? Nous ne saurions le dire exactement. Mais nous savons que d'autres spécialistes, confrères des premiers, continuent à pousser jusqu'à l'absurde certaines dépenses de prestige dont l'armement est l'exemple le plus frappant.

238. Les pays en développement, qui, à juste titre, déploient des efforts inlassables pour briser la résistance des forces impérialistes qui s'obstinent à refuser tout changement dans le système actuel, apprécient hautement le soutien des forces progressistes des pays industrialisés. Nous pensons, quant à nous, que les efforts de ces pays doivent être intensifiés afin d'arriver à imprimer à la décennie en cours un mouvement irréversible vers l'instauration de rapports économiques internationaux véritablement démocratiques.

239. Poursuivant cette action de libération économique, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a, lors de la Conférence de Manille¹² tenue au début de l'année en cours, élaboré des propositions encore plus concrètes et qui, à notre point de vue, répondent aussi bien aux intérêts des pays développés que de ceux en développement. La déclaration et le programme d'action de Manille¹³ constituent un document d'une très grande importance pour l'avenir des relations économiques internationales non pas seulement en tant que revendication la plus légitime du tiers monde, mais aussi en tant que cadre le plus large au sein duquel peuvent évoluer les relations économiques entre Etats.

240. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept avait espéré que tous les pays membres de la CNUCED allaient adhérer sans difficultés à ces propositions très raisonnables, notamment la proposition d'adopter un programme intégré sur les produits de base, dont la création d'un fonds commun pour le financement des stocks internationaux constitue l'élément central.

241. Mais notre déception a été grande lorsque, à la quatrième session de la CNUCED à Nairobi, certains pays, les plus nantis, se sont opposés à la création de ce fonds et

nous ont fait croire qu'une banque internationale des ressources répondait mieux aux intérêts de tous.

242. Nous soutenons pour notre part que le programme intégré, avec tous ses éléments, sauvegardera les intérêts des uns et des autres, car, d'une part, il permet aux pays en développement de garantir une certaine stabilité de leurs recettes d'exportations et, d'autre part, les pays développés peuvent compter sur un approvisionnement régulier de leurs industries en matières premières.

243. Par conséquent, du haut de cette tribune, ma délégation lance un appel vibrant à tous les Etats pour qu'ils prennent des mesures concrètes et rapides en vue de mettre à exécution les dernières recommandations de la quatrième session de la CNUCED¹⁴.

244. Malgré tous ces efforts que les pays en développement ne cessent de faire soit au sein de notre organisation, soit dans les autres rencontres internationales telles que les réunions des pays non alignés ou du Groupe des Soixante-Dix-Sept, l'écart entre pays développés et pays en développement ne cesse de s'agrandir. Cela est dû principalement au manque de volonté politique de la part de certains pays développés.

245. Dans le domaine de la production et des investissements, les sociétés multinationales, soutenues par les pouvoirs politiques auxquels elles sont liées, continuent à jouer un rôle néfaste dans le processus du développement socio-économique des pays du tiers monde et constituent un danger permanent pour la stabilité politique des jeunes Etats.

246. Dans le domaine des échanges, les produits manufacturés et semi-finis en provenance des pays en développement continuent à se heurter à des barrières tarifaires et non tarifaires presque infranchissables, dressées par les pays développés, principalement par ceux à économie de marché, en vue de préserver leur main-mise sur leurs marchés traditionnels.

247. S'agissant des questions monétaires, nous réitérons nos appels aux pays économiquement forts pour qu'ils se décident à opérer une réforme du système monétaire international actuel en vue de permettre aux économies en développement de faire face aux problèmes qui les assaillent. En effet, la manipulation des prix et les spéculations monétaires sont les deux principaux facteurs qui grèvent les budgets des jeunes Etats provoquant des déficits inquiétants des balances des paiements et portant leurs dettes extérieures à des proportions insupportables.

248. Nous sommes conscients que ce sont les mêmes puissances qui nous acculent au sous-développement et au désespoir, qui mettent tout en oeuvre pour alourdir ces dettes renforçant ainsi la dépendance économique des pays pauvres et compromettant gravement leur indépendance politique.

249. Dans le groupe des pays en développement, il existe une catégorie qui mérite une attention et une sollicitude particulières de la part de la communauté internationale : je

¹² Troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Manille du 26 janvier au 7 février 1976.

¹³ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), annexe V.

¹⁴ *Ibid.*, première partie, sect. A.

veux parler des pays en développement les moins avancés et sans littoral. Ces pays doivent surmonter des obstacles supplémentaires dus à leur situation d'enclavement. Les frais de transport extrêmement élevés, d'une part, grèvent leurs recettes d'exportations et, d'autre part, gonflent démesurément les coûts de leurs importations.

250. Le Gouvernement du Burundi attache une très grande importance à un accord international qui reconnaîtrait aux Etats sans littoral la liberté d'accès à la mer et à partir de la mer, comme l'a proposé la dernière Conférence de Manille.

251. En outre, nous demandons aux pays les mieux nantis d'accorder une aide substantielle à cette catégorie de pays dans leurs efforts pour sortir du sous-développement. Nous savons que les moyens existent, mais qu'il manque une volonté de mieux les utiliser.

252. Nous assistons, impuissants, à la course aux armements des grandes puissances qui consacrent des sommes astronomiques à fabriquer des armes de destruction massive, mais nous devons proclamer très haut et chaque fois qu'il le faudra, notre désapprobation totale à l'égard de ce gaspillage, alors que les deux tiers de l'humanité se débattent dans l'ignorance, la misère et le désespoir. Nous affirmons qu'un petit pourcentage prélevé sur les budgets militaires de certaines puissances et consacré au développement des secteurs essentiels des pays pauvres pourrait, à lui seul, contribuer d'une façon considérable au relèvement du niveau de vie des populations déshéritées.

253. Nous sommes convaincus que ce n'est pas l'équilibre de la terreur qui garantira la paix mondiale pour toujours, mais que seul le développement rapide des pays pauvres sera l'élément décisif pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

254. M. NOGUES (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Depuis que j'assume les fonctions de Ministre des affaires étrangères du Paraguay, c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies pour exposer les vues du gouvernement de mon pays à propos du long ordre du jour qui motive notre réunion. Comme le veut la coutume, j'ai le plaisir, en premier lieu, de saluer tous les représentants ici présents au sein de ce forum international; le Président, M. Amerasinghe, qui joue un rôle aussi louable qu'efficace dans ce milieu qui lui permet d'exercer ses qualités d'autorité innées; le Premier Ministre Gaston Thorn, dont la fine perspicacité laisse une trace lumineuse parmi ceux qui ont présidé avec éclat les délibérations de nos assemblées; et Monsieur le Secrétaire général Waldheim, qui nous a donné, au cours de ses années fécondes d'activité que nous désirons voir se poursuivre, des preuves constantes et catégoriques de sa forte vocation oecuménique. Je désire également souhaiter très cordialement la bienvenue à la République des Seychelles, qui, en entrant dans notre organisation, place en elle l'espoir de sa destinée avec, de notre part, une promesse de ne pas la décevoir dans cette entreprise utopique : préserver la paix et unir nos forces pour promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples du monde.

255. L'équilibre des forces s'établit suivant des schémas bien établis et qui ne se modifient plus guère, pour la simple

raison que l'histoire a progressivement tissé une trame, de plus en plus compliquée, des appétits de domination et de prestige. C'est ainsi que ceux qui ne possèdent pas la force se voient livrés à la merci et au libre arbitre de ceux qui font de celle-ci la règle redoutable de leur conduite. Toutefois, cette organisation revendique pour elle, dans l'énonciation de ses buts et de ses principes, le règne de la raison et nous, les peuples à qui le destin n'a pas donné les chances qui ont fait d'autres les seuls maîtres de la paix et de la guerre, venons nous placer — confiants, craintifs — sous sa protection. Nous nous débattons dans la préoccupation et l'incertitude, mais cette agonie est le reflet de notre foi dans les principes consacrés par le Chapitre premier de la Charte.

256. Voilà pourquoi, bien que l'expérience ne nous y encourage pas toujours, nous venons ici tous les ans professer avec insistance notre foi dans les forces impondérables qui régissent l'humanité, et sans l'existence et l'aide desquelles notre planète serait déjà devenue, peut-être plus d'une fois, le bûcher ardent de la folie atomique.

257. C'est la raison pour laquelle, pour les peuples comme le mien — et nous sommes en majorité au sein de cette assemblée —, la question de la paix mondiale n'est rien d'autre que la déclaration répétée d'une aspiration profonde dont nous nous approchons en tremblant, voyant que la possibilité de la cimenter sur des bases solides et durables échappe à notre décision politique. Malgré cet empêchement, nous sommes pleinement conscients du fait que notre union constitue un lien puissant qui fait tomber les murs du scepticisme, et c'est ainsi que le Paraguay vient apporter sans relâche aux Nations Unies sa grande énergie à la cause de la paix.

258. Comme cela se produit pour l'espèce humaine, où la contexture somatique et l'apparence physique ne sont que des caractéristiques accidentelles de l'être, nous n'acceptons pas qu'il existe des peuples grands ou petits en fonction de leur importance territoriale ou de leur nombre d'habitants ni qu'il y ait des nations plus dignes de considération uniquement en vertu de critères arithmétiques. Entre nous, peuples des Nations Unies, il n'y a pas d'autre critère de dignité et de respect que celui que confère la pureté du sang acquise au service des grands idéaux. Ma patrie, le Paraguay, occupe, en vertu de son histoire héroïque et de son présent prometteur, une place légitime au sein de cette assemblée de peuples et ressent la responsabilité pressante de participer activement à ces joutes où se joue, de façon définitive, le sort du monde. Ma patrie occupe une place légitime au sein de cette assemblée parce qu'elle a façonné les traits de sa personnalité avec ces vertus difficiles à acquérir, qui donnent aux peuples leurs dispositions définies et définitives. Et que cette glorification patriotique parfaitement légitime serve à appuyer ma voix qui est celle d'une nation authentique, sûre d'elle-même.

259. Il est évident que, dans la longue liste des questions soumises à l'examen de la trente et unième session de l'Assemblée générale, bien qu'elles soient toutes importantes, il y en a certaines à propos desquelles nous aimerions nous attarder, même brièvement, étant donné que ces questions sont liées aux intérêts de mon pays.

260. Nous tenons en très haute estime les fonctions importantes qu'assument le Conseil de sécurité et le

Secrétaire général, et, lorsqu'on se souvient du rôle crucial qu'ils ont joué au cours de crises fréquentes, nous ne pouvons faire moins que nous attendre à ce qu'ils accomplissent de façon stricte et parfois héroïque leur haute mission. Parfois, le fil de toute l'existence dépend d'eux, et le Paraguay, comme la très grande majorité des pays ici représentés, place son entière confiance dans ces ressorts vitaux du mécanisme mondial et souhaite que les élections auxquelles on procèdera en vue de pourvoir aux postes vacants justifient l'attente parfaitement fondée de l'aptitude du Conseil et du Secrétaire général à prendre des décisions selon des critères objectifs et judicieux.

261. Protagonistes du problème à une autre époque, nous avons, en vertu de notre propre expérience, une position bien arrêtée à l'égard du colonialisme, bien que ce mot, comme tant d'autres du vocabulaire international moderne, se prête à des équivoques dont on ne peut toujours se féliciter. L'accès à l'indépendance est un droit qui ne doit pas se discuter si les conditions pour faire face au défi qu'implique l'existence souveraine se trouvent réalisées. Mais la rupture des liens administratifs existants ne constitue pas toujours la solution appropriée. En effet, il existe des situations où le processus d'autodétermination ne doit pas servir de semblant de justification pour la revendication de territoires, en se fondant sur leur possession dans le passé, alors qu'il s'agit de territoires qui historiquement et juridiquement appartiennent à d'autres entités politiques. Pour cette raison, ma délégation se joindra aux efforts qui seront entrepris pour parvenir, dans chaque cas, à une décision juste et appropriée.

262. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a provoqué et suscité une conjugaison d'efforts de très grande valeur. De toute évidence, les Conventions de Genève de 1958 ne permettent pas de faire face au défi que nous lance la mer en cette étape de l'histoire de la technique. Ce ne sont pas seulement les pays qui, de temps immémorial, ont tiré parti des avantages que confère la possession d'un littoral maritime, mais également ceux qui en sont privés qui se tournent vers les océans dans le très grand espoir d'y trouver des richesses. En effet, si les possibilités d'échanges commerciaux sont assurés par la possession de ports maritimes, il est certain que ce stimulant initial n'est plus — grâce aux moyens modernes de communication et aux conventions en matière de transit terrestre — le seul motif qui pousse les nations à souhaiter jouir d'une porte sur la mer. La science et la technique ont découvert de nouvelles richesses dans le sous-sol des mers, qui rendent leur possession désirable, et, à mesure que l'explosion démographique réduit progressivement notre espace vital, posant des problèmes urgents en matière d'alimentation et de production d'énergie, la mer nous offre de plus en plus de meilleures possibilités pour surmonter la crise qui se rapproche, et cela au moyen de l'exploitation d'une industrie de pêche appropriée et l'utilisation judicieuse du pétrole et autres minéraux qui gisent dans les fonds marins.

263. Toutefois, il ne nous semble pas que cette troisième Conférence permette d'espérer des résultats satisfaisants. Il en adviendra de la mer ce qui était advenu de la conquête de la terre, et, si l'on établit maintenant certaines limites qui semblent devoir répondre aux exigences des nécessités présentes, nous doutons néanmoins qu'à l'avenir l'on puisse

maintenir les critères qui pour le moment régissent les aspirations de cette conférence.

264. La proposition d'une "zone économique exclusive" de 200 milles a suscité de sérieuses divergences, alors que les pays sans littoral continuent d'avoir des doutes quant à l'octroi, pour eux-mêmes, d'un droit qu'ils considèrent comme légitime, à savoir celui de pouvoir participer aux bénéfices découlant de l'exploitation des richesses de la mer. Devant cette incertitude, pour ce qui est du cas particulier de mon pays, pour des raisons d'ordre politique, historique et géographique, le Paraguay continuera de négocier, sur le plan des relations bilatérales, la recherche de solutions à la question passionnante et fondamentale du droit de la mer.

265. De toute façon, il est certain que nous nous trouvons devant une entreprise aussi importante que celle qui a fait sortir l'homme de notre planète pour le conduire dans l'espace extra-atmosphérique. Ceux qui se sont consacrés avec optimisme et courage à cette entreprise aventureuse sont, à leur façon, les nouveaux conquérants de l'époque contemporaine.

266. Permettez-moi, à cette occasion, de féliciter M. Amersinghe pour l'orientation qu'il a donnée à la troisième Conférence sur le droit de la mer, dont nous continuons d'espérer les résultats que justifient sa compétence et son enthousiasme.

267. Nous sommes tous préoccupés par la question du désarmement, et voyons avec satisfaction tout ce qu'accomplit le Comité spécial¹⁵ pour alléger les tensions que suscite cet ancien problème, toujours renouvelé. Nous sommes déjà plus qu'à mi-chemin de la Décennie du désarmement et, malheureusement, nous ne constatons pas de progrès réel qui permette de dissiper notre inquiétude. Les différentes initiatives prises en vue de la dénucléarisation de certaines régions du monde constituent une tentative digne d'éloge pour réaliser un désarmement général et complet, mais, malgré tout, nous sommes préoccupés par l'apparition, sur le continent américain, de certains signes qui semblent indiquer le début d'une course aux armements. Mon pays espère que cette fièvre guerrière, si elle existe, sera passagère, car nos pays doivent rechercher l'intégration plutôt que l'agression.

268. Le Paraguay ne reste pas insensible devant la question des droits de l'homme et c'est à dessein que je l'évoque, car mon pays a été la cible d'une propagande malveillante visant à saper son prestige international.

269. Chaque peuple a son propre style de vie, et ma patrie a commencé à créer le sien il y a de cela bien des siècles, lorsque les tribus pacifiques des Indiens guaranis sont entrées en contact avec les armées espagnoles. C'est ainsi qu'est né un peuple qui tient en haute estime la vie, la liberté et l'indépendance, facteurs qui tous marquent notre existence. Mon pays n'a jamais connu de problèmes ethniques, sociaux ou religieux qui puissent compromettre son unité et sa prospérité. Au Paraguay, il n'existe pas de discrimination raciale ni aucun autre type de discrimina-

¹⁵ Comité spécial pour l'étude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

tion. Le gouvernement de la République a réalisé et continue de réaliser des efforts humanitaires pour intégrer à la civilisation les quelques rares tribus autochtones qui se trouvent encore sur son territoire.

270. Certains courants philosophiques et politiques contemporains, surtout de tendance marxiste, ont essayé d'assujettir la pensée et la volonté du peuple paraguayen à des intérêts étrangers. Ces tentatives malveillantes, visant à troubler le développement harmonieux de notre existence nationale, ont été rejetées de façon unanime par le peuple paraguayen. Néanmoins, la propagande ennemie s'est appliquée à déformer, comme étant une violation des droits de l'homme, les mesures de défense légitimes que le gouvernement de mon pays a adoptées et continuera d'adopter pour préserver le patrimoine national de ceux qui par leurs machinations tentent de l'assujettir à l'impérialisme communiste. Grâce à la stabilité du gouvernement du président Stroessner, le Paraguay peut à juste titre se montrer fier des progrès croissants qu'il a réalisés, lui permettant de maintenir la stabilité de sa monnaie, l'exploitation de ses ressources naturelles et l'aménagement progressif d'une infrastructure appropriée, permettant le développement accéléré du pays et l'amélioration de notre système démocratique de gouvernement.

271. Etant donné ces considérations, le moins que nous puissions faire est de nous joindre à ceux d'entre nous qui se montrent préoccupés de la question des droits de l'homme, et, pour cette raison, ma délégation appuiera sans réserves les initiatives qui seront soumises à notre examen pour assurer leur application effective.

272. Etroitement liée à ce problème, nous trouvons la question du terrorisme international. Cette expérience douloureuse, tout comme la menace nucléaire, est un danger réel. Nous condamnons énergiquement tout type de violence en tant que retour en arrière vers le règne animal des temps primitifs; cette machine infernale doit être détruite une fois pour toutes si nous ne voulons pas que ce que nous appelons "notre civilisation" périclite de façon lamentable. Nous sommes prêts à appuyer les projets que l'on présentera pour lutter efficacement contre le terrorisme, cette version moderne de la chevauchée apocalyptique.

273. Le Secrétaire général a convoqué une Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui doit se tenir l'année prochaine; c'est une question à laquelle mon pays attache une importance toute particulière. La croissance démographique mondiale, l'activité industrielle et l'augmentation des zones de cultures, ainsi que d'autres problèmes d'importance plus limitée, font que les ressources hydrauliques traditionnelles sont dès maintenant insuffisantes. Les grandes agglomérations humaines qui transforment le paysage ont, en même temps, créé un déséquilibre écologique qui se traduit par des précipitations insuffisantes et un indice alarmant de pollution et d'érosion hydrique.

274. C'est pour cela que l'on a vu naître, chez les Etats et les organisations internationales, une prise de conscience du problème qui s'est traduite, par exemple, par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, la Décennie hydrologique internationale, la Veille météorologique mondiale,

la conférence des Nations Unies sur les établissements humains et les différentes études réalisées par les comités des ressources naturelles et de l'environnement. Toutes ces initiatives montrent l'importance que revêtira la prochaine conférence qui traitera des problèmes de l'eau et à laquelle nous donnons un appui tout particulier, et dont nous espérons, de toute évidence, des résultats encourageants.

275. Telles sont les lignes directrices générales que suivra la délégation du Paraguay pour les questions que j'ai évoquées en particulier. Puissent les délibérations de l'Assemblée contribuer à réaliser notre espoir, au sein d'un monde qui anxieusement s'en tient — peut-être sans s'en rendre compte — aux valeurs inéchangeables qui expliqueront toujours le merveilleux miracle quotidien de la vie dans cette partie de l'univers qui nous est chère et que nous appelons Terre !

276. M. MONTIEL ARGÜELLO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de mon pays et en mon propre nom, j'ai le grand plaisir de féliciter très sincèrement M. Amerasinghe de son heureuse élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. L'excellent travail qu'il a accompli en présidant la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer nous garantit une direction sage, efficace et compétente qui contribuera au succès de nos délibérations.

277. J'aimerais également rendre hommage à son prédécesseur, le Premier Ministre du Luxembourg, M. Gaston Thorn, pour l'excellent travail qu'il a accompli à la présidence de la trentième session.

278. Je voudrais tout particulièrement, au nom du Nicaragua et de mon gouvernement, saluer le Secrétaire général, M. Waldheim, qui a servi notre organisation avec loyauté et abnégation, d'une façon digne et honnête qui lui donne droit à la reconnaissance du monde. La façon heureuse dont il a traduit les aspirations de l'humanité et sa lutte pour une paix durable dans le monde, pour le progrès des peuples et le renforcement de la sécurité internationale, font de lui un des plus éminents hauts fonctionnaires de l'Organisation, en laquelle, par sa présence, il donne foi et confiance. Nous lui souhaitons plein succès pour l'avenir de sa mission au service de la communauté internationale.

279. Je voudrais en particulier, au nom du Président de notre pays, S. E. le général Anastasio Somoza Debayle, remercier le groupe des Etats d'Amérique latine d'avoir proposé notre candidature à une des vice-présidences de l'Assemblée et remercier tous ceux qui ont voté pour nous. Nous souhaitons au Président de l'Assemblée générale plein succès dans l'exercice de ses tâches et responsabilités et l'assurons de notre entière collaboration, comme par le passé.

280. Cette année, nous accueillons la délégation de la République des Seychelles, nouveau membre de notre organisation. Nous espérons qu'à l'avenir le principe fondamental de l'universalité sera pleinement appliqué. Nous devons garder présent à l'esprit ce principe, sans faire intervenir notre opinion sur une forme donnée de gouvernement ou sur la façon dont un pays dirige des affaires qui relèvent essentiellement de sa juridiction interne.

281. Dans la déclaration que j'ai faite ici l'an dernier¹⁶, j'ai déploré le comportement de la société internationale en la période considérée. Les faits nouveaux qui se sont produits, notamment ces derniers mois, sans améliorer la situation dans son ensemble, permettent toutefois un optimisme prudent compte tenu des objectifs à long terme.

282. Il est évident que la tension a diminué entre les grandes puissances, qui ont reconnu leur interdépendance, et des conditions plus favorables ont été créées pour maintenir l'entente entre elles.

283. Pour ce qui est des pays en développement, je suis malheureusement convaincu, plus que jamais, que les conditions de paix deviennent plus précaires de jour en jour.

284. Au Liban, la situation troublée, que nous regrettons tous, s'est aggravée. Il est douloureux de voir une nation en processus de démembrement évoluer vers une situation des plus graves aux conséquences imprévisibles. Le sort du Liban apporte des éléments nouveaux dans la situation générale au Moyen-Orient. Nous ne pouvons pas y rester indifférents et nous invitons les puissances extérieures à faire preuve de prudence pour éviter une nouvelle détérioration de la situation.

285. Nous ne faisons pas nôtre le point de vue simpliste selon lequel Israël est seul responsable de l'aggravation de la situation générale. Nous sommes fermement convaincus qu'il existe au Moyen-Orient des facteurs totalement indépendants du problème judéo-palestinien et que c'est l'ingérence d'éléments étrangers aux problèmes des peuples de la région, à leur caractère, à leurs modes d'action et à leurs croyances qui a conduit à la situation actuelle. Divers pays ont subi les conséquences de ce processus de bouleversement systématique. D'aucuns ont vu leurs progrès vers des niveaux de développement plus élevés retardés. Ayant compris leur erreur, ils ont pris les mesures nécessaires pour rattraper le temps perdu, renoncer au recours à la force et chercher par la négociation la normalisation de leurs relations internationales. D'autres, perdant de vue que la paix est le chemin le plus sûr de l'unité et de l'intégrité nationale ainsi que du progrès pour leurs peuples, ont dû recourir à des luttes intestines sanglantes pour restaurer leur unité administrative et leur unité politique ébranlées par une massive pénétration intempestive d'intérêts étrangers.

286. Nous ne pensons pas qu'il existe pour cette région des solutions *a priori*. Nous nous intéressons tous à la paix, mais il appartient aux parties directement intéressées de trouver les solutions, car seulement ainsi elles seront acceptées sans réserve et auront ce caractère permanent qui découle de l'entente entre intéressés. Nous devons favoriser la négociation, une négociation franche et objective inspirée par le désir de parvenir à la paix, dans laquelle il n'y aurait ni vainqueur ni vaincu.

287. L'an dernier, nous avons exprimé notre satisfaction devant l'accélération du processus de décolonisation. Nous avons été les témoins du merveilleux essor des nations nouvelles d'Afrique qui, de façon bien accélérée, répètent le

processus de libération qui a bouleversé il y a un siècle et demi le continent américain. Soumis par le passé à une situation coloniale désespérante, différents pays d'Afrique ont successivement accédé à l'indépendance et exercent aujourd'hui leur droit à l'autodétermination, venant ainsi renforcer le caractère universel de notre organisation.

288. Cependant, les méthodes employées pour parvenir à la liberté et partant à la coopération internationale et à l'interdépendance diffèrent grandement d'une région à l'autre. Pour certains Etats, la liberté a été le résultat de luttes sanglantes dans lesquelles les armes ont obtenu ce que la loi déniait. Dans ces cas-là, les blessures seront longues à cicatriser et le retour vers un juste milieu à partir d'extrémismes inspirés par la lutte sera lent et douloureux.

289. C'est dans les pays qui ne doivent leur liberté qu'à une révolution qu'apparaît le plus clairement le danger de toute intervention étrangère, quelle qu'elle soit. La présence de ces facteurs extérieurs empêche que les nouvelles orientations d'un peuple soient déterminées par ses propres citoyens. Les forces d'intervention, en usant de subterfuges ou en violant ouvertement le droit à l'autodétermination, imposent aux nouveaux Etats une idéologie venue de l'extérieur qui ne reflète pas toujours les intérêts, les soucis et les besoins réels des peuples qu'ils ont — disent-ils — aidé à se libérer.

290. Mon gouvernement espère que le problème grave auquel font face solidairement toutes les nations d'Afrique pourra être résolu par la négociation et que la communauté internationale prendra les mesures nécessaires pour jeter les bases d'une formule d'organisation politique plus équitable et d'un niveau de développement économique plus élevé.

291. En abordant les problèmes de l'Afrique, notre intention n'est pas d'exprimer des sentiments pieux de dévouement égalitaire. Nous n'avons jamais prôné une politique qui ne soit pas conforme à notre règle de conduite. Nous ne nous contentons pas de proclamer que nous sommes antiracistes, nous le prouvons par les actes. Notre gouvernement a non seulement promulgué des lois qui feront disparaître tout vestige de racisme, mais il a donné — en tant que droit inhérent à la condition humaine — une égalité de chances à tous les secteurs de la population du Nicaragua, dont la variété ethnique nous donne l'espoir de pouvoir participer plus efficacement et avec plus de succès au développement de nos relations internationales et à l'épanouissement économique et social de tout notre potentiel humain.

292. Cependant, il ne fait pas de doute que nous rejetons les méthodes de revendication violentes. Nous pensons que le dialogue national et international est le seul moyen de promouvoir le progrès des institutions humaines et nous reconnaissons à tous les peuples du monde sans exception le droit égal à l'existence avec leur identité et leur caractère propres.

293. C'est pourquoi notre délégation regrette que si peu ait été accompli en matière de désarmement. En outre, les pays petits et moyens entrent de plus en plus intensément dans la course aux armements qui était, par le passé, l'apanage exclusif des grandes puissances, détournant ainsi au profit de la fabrication et de l'acquisition d'armements

¹⁶ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2355^e séance.

d'importantes ressources économiques et humaines qui pourraient être utilisées pour accélérer le développement économique et social dont nos peuples ont un si urgent besoin. Cette nouvelle phase de la course aux armements accroît les tensions internationales et constitue un danger pour la paix et la sécurité internationales.

294. Nos lois reflètent le refus du peuple et du Gouvernement du Nicaragua du recours à la guerre et à la force comme moyen de politique internationale. Conscients de notre tradition chrétienne et démocratique, nous ne maintenons dans le pays que les forces strictement indispensables au maintien de l'ordre public et à la garantie du développement normal de nos institutions.

295. Tant sur le plan international que national, le gouvernement de mon pays a recours à la solution pacifique pour régler les différends, considérant la négociation et le dialogue franc et objectif le moyen normal d'action gouvernementale.

296. Notre budget militaire est extrêmement faible et les crédits destinés aux forces armées sont en grande partie utilisés pour aider les collectivités locales à améliorer leur infrastructure de développement, pour relever les niveaux culturel et technique tant parmi les membres des forces armées, par leur formation générale, que parmi la population civile elle-même.

297. Cela vaut particulièrement pour la prolifération des armes nucléaires qui s'aggrave de jour en jour. En Amérique latine, nous avons fait le premier pas vers la proscription de ces armes, bien qu'une des grandes puissances nucléaires n'ait pas encore signé et ratifié le Protocole additionnel II au Traité de Tlatelolco qui l'obligerait à respecter notre dénucléarisation. A la lumière des derniers événements survenus dans ce domaine, nous pensons qu'il serait extrêmement important d'appuyer les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de contrôler l'utilisation des matériaux nucléaires et de la limiter à des fins exclusivement pacifiques.

298. Plus que jamais ces quatre dernières années, les Nations Unies ont mis l'accent sur la recherche de solutions au problème du terrorisme international. Cette forme criminelle d'action politique a été un mal universel permanent avec une prolifération sporadique.

299. Après l'accroissement du terrorisme qui a fait suite à la première guerre mondiale, on a cherché à établir des normes internationales applicables aux auteurs de ce crime. A la Conférence internationale pour l'unification du droit pénal, dans les années 20 et les années 30, l'attention s'est à nouveau portée sur le terrorisme et la nécessité de réviser certains traités sur l'extradition, de manière à y incorporer les actes qualifiés de "crimes terroristes" qui ne sauraient être couverts par le principe humanitaire du droit d'asile.

300. Les deux premières décennies de sa vie, l'Organisation des Nations Unies a accordé une attention mineure à ce problème. Les travaux de la Commission du droit international, en particulier lorsqu'il s'agissait de définir les crimes contre la paix et la sécurité de l'espèce humaine à l'intention des tribunaux et des jugements des criminels de guerre, constituent peut-être l'effort le plus sérieux en vue de parvenir à une codification internationale applicable.

301. L'aboutissement des travaux du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression, la Déclaration des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)], l'action de l'Organisation des Etats américains en 1971 visant à adopter une convention pour la prévention ou la répression des actes de terrorisme international¹⁷ et l'action de l'Organisation de l'aviation civile internationale, notamment ses conventions de Tokyo en 1963, de La Haye en 1970 et de Montréal en 1971, représentent les efforts les plus significatifs déployés avant que notre organisation ne s'intéresse à la question. Malheureusement, ces efforts ont été torpillés et ridiculisés par certains pays qui persistaient à ne pas refuser le droit d'asile à ceux qui — que leurs motifs soient fondés ou non — paraphaient leurs prétendues revendications politiques avec le sang de victimes innocentes.

302. A la vingt-septième session de l'Assemblée générale, il a été décidé de créer un Comité spécial de 35 membres¹⁸, dont mon pays fait partie. Ce comité a présenté un rapport à la session suivante¹⁹ sans que des mesures aient été prises depuis lors. De l'avis de mon gouvernement, des mesures pressantes s'imposent plus que jamais. Nous ne pouvons assister avec indifférence au massacre de victimes innocentes quels qu'en soient la cause ou le motif, car rien ne saurait l'excuser ou le justifier. Certes, l'étude des causes sous-jacentes du terrorisme et des motifs subjectifs du comportement terroriste revêt une grande importance, mais on ne saurait user de ce prétexte pour remettre *sine die* l'adoption de mesures concrètes et précises pour la prévention et la répression des actes terroristes. De même, des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher qu'un Etat prête impunément son concours à la commission d'actes terroristes.

303. Je réaffirme ici la conviction de mon gouvernement qu'il ne faut ménager aucun effort pour convaincre tous les pays qu'il ne peut y avoir de refuge sacro-saint pour les crimes politiques ni d'asile inviolable, si nous voulons que ce soit la raison et non le recours au crime qui soit l'instrument avec lequel les peuples façonnent leurs institutions politiques.

304. C'est pourquoi ma délégation a accueilli favorablement la demande du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne [7^e séance] d'inscrire, à l'ordre du jour de la trente et unième session, la question "Elaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages" et de lui accorder un rang de priorité élevé. Ma délégation promet, d'ores et déjà, tout son appui à cette motion et s'opposera à toute manœuvre dilatoire.

305. Faute d'un minimum raisonnable de paix et de calme, la coexistence civilisée des individus, la tranquillité des foyers et l'épanouissement des collectivités sont impos-

¹⁷ Convention pour la prévention ou la répression des actes de terrorisme qui prennent la forme de délits contre les personnes ainsi que de l'extorsion connexe à ces délits lorsque de tels actes ont des répercussions internationales. Voir *Documents officiels de l'OEA, Recueil des Traités n° 37* (Washington [D. C.], 1971).

¹⁸ Comité spécial du terrorisme international.

¹⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 28.*

sibles. Aussi longtemps que le terrorisme demeurera un moyen efficace employé à des fins politiques, aucune nation ne peut jouir de ce minimum vital de paix et de tranquillité.

306. Quelle que soit sa couverture idéologique, le terrorisme n'a aucune justification politique et morale et nous devons mobiliser toute notre volonté pour que ceux qui prennent des otages ou commettent des atrocités pour terroriser des peuples entiers ne trouvent refuge dans aucun pays, et qu'ils fassent l'objet d'une extradition obligatoire ou de toute autre poursuite légale qui satisfasse la conscience internationale.

307. Quelques jours avant l'ouverture de la présente session a pris fin la cinquième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Un examen des travaux accomplis jusqu'ici par la Conférence nous permet de constater que l'on n'a pas réalisé les espoirs initiaux de parvenir rapidement à une solution complète des problèmes. Mais si l'on tient compte de la complexité et de la difficulté de ces problèmes, on doit reconnaître que les progrès réalisés ont été importants. Les graves conséquences d'un échec éventuel n'échappent pas aux pays qui cherchent intensément à parvenir à un accord et n'épargnent aucun effort dans ce sens. Nous sommes persuadés qu'à sa prochaine session la Conférence parviendra à concilier les positions opposées et à mettre au point un nouveau droit de la mer plus juste et plus équitable que le droit traditionnel.

308. Mon pays, je le répète, est déterminé à maintenir les meilleures relations avec ses voisins et à régler pacifiquement les différends qui pourraient surgir à la suite de la délimitation de ses limites maritimes. Dès à présent, je voudrais dire que nous réclamons comme nôtre la totalité de notre plateau continental dans les deux océans, conformément à la notion de souveraineté énoncée dans notre législation et aux normes applicables du droit international. Cette intégrité territoriale sera maintenue sans aucune réserve. Telle est la décision formelle du Gouvernement nicaraguayen.

309. Le Nicaragua est un pays qui respecte strictement les droits de l'homme. Par conséquent, nous appuierons en cette assemblée toute initiative visant à les promouvoir à l'échelle mondiale. Nous comprenons bien les difficultés qui se posent à cet égard, dont la moindre n'est pas de concilier la promotion des droits de l'homme et le principe de la souveraineté nationale, et de résister à la tendance à les appliquer de façon sélective aux pays ayant une idéologie différente de la nôtre. Il n'est que de noter la prolifération d'organisations internationales apparemment vouées à la défense des droits de l'homme et qui se lancent dans des diatribes diffamatoires à l'encontre de pays qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas leur sympathie. Pour ce qui est des droits de l'homme, nous pensons qu'il est impératif d'éliminer la discrimination raciale et le déséquilibre économique exagéré qui sont à la base d'une ségrégation de fait. Bien que des progrès importants aient déjà été réalisés à cet égard, il en faut encore beaucoup pour résoudre le problème complètement.

310. Nous sommes également d'avis qu'il ne faut pas qu'il y ait deux poids et deux mesures. L'exercice constant, ininterrompu et complet des droits de l'homme a sa

contrepartie, et peut être maintenu uniquement à la condition de vivre conformément à la loi et dans le respect des droits d'autrui.

311. La Constitution et les lois de mon pays consacrent les droits de l'homme à la défense desquels il s'est immanquablement consacré dans les cas d'extrême urgence. Conscients du droit national et des normes morales universelles, et bien que nous n'ayons jamais hésité à appliquer impartialement la loi pour protéger le droit de chacun de vivre et de prospérer dans la paix, cette application n'a jamais été plus stricte que nécessaire, nonobstant la philosophie politique de la raison d'Etat.

312. Le Nicaragua attache une grande importance aux problèmes du développement et de la coopération internationale. Les problèmes de développement économique et social doivent être résolus d'urgence si l'on veut mettre un terme à la division de l'humanité en deux classes jouissant de degrés différents de bien-être, division qui ne fera que grandir à mesure que s'élargira le décalage technique entre les deux secteurs de l'humanité.

313. Il est évident que la situation internationale actuelle, à moins d'être revue de façon réaliste et équitable, continuera à être l'un des principaux facteurs qui empêchera de développer les sociétés à l'échelon universel et d'offrir à l'individu des possibilités de développement intégral.

314. La lutte pour cette révision réaliste et équitable de l'ordre économique et social international doit être continue, obstinée et intelligente. Nous connaissons bien les rapports intimes existant entre l'économie et la politique, mais nous n'appartenons pas à une école déterministe, et nous sommes fermement convaincus que la confrontation n'est pas le meilleur moyen d'aborder le problème ni la voie la plus facile du succès.

315. C'est dans cet esprit que nous avons participé à la troisième Réunion ministérielle de Manille, qui a approuvé la déclaration et le plan d'action du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Mon gouvernement estime que l'un des fondements du nouvel ordre économique international réside dans le renforcement et la rationalisation des systèmes économiques nationaux. Ces systèmes doivent s'inspirer de la philosophie et des aspirations de chaque peuple et doivent viser à créer des conditions internes favorisant la participation équitable des citoyens aux avantages du système économique et à ajuster les niveaux de vie compte tenu de la capacité nationale de produire de la richesse.

316. Nous partageons avec la majorité des pays en développement la conviction que les relations économiques internationales doivent subir des transformations importantes. Nous pensons également que la solution des problèmes du développement ne dépend pas uniquement de la création de nouvelles structures internationales et de nouvelles conditions dans lesquelles se conçoivent et s'appliquent les relations économiques internationales. Nous pensons que la situation institutionnelle actuelle offre des possibilités dont il faut profiter.

317. N'est-il pas significatif qu'en marge ou parallèlement aux réunions des organismes économiques du système des

Nations Unies d'autres réunions aient eu lieu qui permettent aux pays plus développés d'élaborer une stratégie d'action face aux exigences des pays en développement ? Ont pris part à certaines de ces réunions des pays en développement qui s'identifient davantage aux pays développés eu égard à leur potentiel économique et leur champ d'intérêt.

318. Il faut reconnaître qu'il existe une relation fonctionnelle entre les gouvernements nationaux et les structures internationales constituées par ces gouvernements. Nous ne pouvons espérer des structures internationales que les solutions que nous recherchons activement par nous-mêmes. Ce sont nos gouvernements qui doivent déterminer les politiques des diverses organisations internationales, et nous devons être plus alertés que jamais par les différences qui peu à peu se sont glissées dans ce qui était autrefois l'unité internationale de desseins des deux blocs économiques majeurs de notre organisation.

319. Point n'est besoin de répéter ici les appels lancés par les pays en développement pour une plus grande équité dans les relations économiques internationales, entre autres en ce qui concerne les matières premières, le financement international, les termes de l'échange, le flux des capitaux, le niveau de la dette extérieure, la fuite des capitaux et l'exode des compétences. L'efficacité et l'équité de l'ordre international ne sont pas tributaires — et elles ne l'ont jamais été — des déclarations que nous faisons, mais plutôt des actions que nous entreprenons ou de l'influence que nous sommes collectivement en mesure d'exercer.

320. Lorsque nous examinerons ici les résolutions et recommandations des réunions de Manille, Nairobi, Colombo, Rambouillet, Jamaïque et Porto Rico, nous devrions nous abstenir de faire état des sentiments d'anxiété et d'inquiétude déjà formulés dans des résolutions passées. Des plans concrets ont été soumis. Les deux principaux blocs économiques ont été bien précis. Mon gouvernement exprime aujourd'hui, par ma voix, sa ferme décision de participer de façon très large à l'étude objective de ces formules, tout en cherchant à harmoniser ses aspirations et ses propositions avec celles des autres pays Membres dans tous les domaines de la coopération internationale. Nous nous sommes préparés lentement et progressivement à cette nouvelle ouverture, de toute évidence internationale. Nous avons établi les bases juridiques nationales nous permettant de promouvoir, avec profit, les échanges avec les autres pays, y compris ceux dotés de systèmes économique et politique idéologiquement différents des nôtres.

321. Dans le domaine économique, le Nicaragua met particulièrement l'accent sur le développement de ses ressources humaines, véritable infrastructure d'une économie nationale. Au cours des dernières décennies, notre gouvernement a réussi à réduire notablement l'analphabétisme total et fonctionnel; il a sensiblement amélioré — en quantité et en qualité — la structure de l'enseignement au niveau primaire; il a diversifié et augmenté les centres d'enseignement secondaire et de formation professionnelle; enfin, il a maintenu l'autonomie des universités et a stimulé leur croissance et leur diversification. Toutefois, il est évident que la qualité de l'enseignement que nous donnons est en relation directe avec nos possibilités d'accéder aux sources du développement technique, et qu'il ne s'agit pas

tout simplement d'importer des techniques, mais de développer nos propres capacités pour en créer.

322. Nous avons l'intention d'introduire un système de planification pour le développement économique et social de notre peuple, qui mettra l'accent progressivement sur ces aspects du développement de nos ressources humaines. Nous sommes convaincus que nous ne pourrions pleinement tirer parti de notre appartenance à ces cadres de coopération internationale et d'intégration régionale si nous ne disposons pas d'une infrastructure sociale qui nous permette d'en bénéficier.

323. Nous venons d'assister à la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement qui s'est tenue dans la ville de Mexico; des résolutions ont été adoptées qui affecteront de façon positive la vie de nos peuples et nous assureront une plus grande autonomie et autosuffisance et un pouvoir de négociation en tant que groupe. Parmi les résolutions adoptées, je dois mentionner celle portant sur le renforcement et l'amélioration des systèmes actuels d'intégration. Mon pays a collaboré de manière décisive aux efforts entrepris par les cinq pays de l'isthme de l'Amérique centrale afin de revitaliser le marché commun de l'Amérique centrale et de le transformer en une communauté économique et sociale de l'Amérique centrale. De même, nous avons accueilli avec enthousiasme l'appel lancé par les Présidents du Mexique et du Venezuela pour la création du système économique latino-américain, qui servira à présenter, de façon unie, les opinions de notre région. Un autre point pertinent de cette conférence économique a été la reconnaissance de la nécessité pour les pays en développement de créer des entreprises multinationales. Le Nicaragua, dans ce domaine, participe à la compagnie de navigation multinationale des Caraïbes (NAMUCAR)²⁰ et voit avec un intérêt croissant le renforcement de ses relations avec les pays de la région des Caraïbes.

324. Le Nicaragua a bénéficié des programmes d'assistance parrainés par le Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD] et constate avec satisfaction que celui-ci est sur le point de surmonter les problèmes économiques qui avaient limité ses activités au cours de la dernière année. Nous lançons un appel à tous les pays qui se trouvent en position de le faire de donner leur appui au Programme, afin de lui permettre de poursuivre sa tâche en vue de créer une communauté internationale où tous les pays jouissent d'un niveau de vie plus acceptable et plus juste. Mon gouvernement saisit cette occasion pour réaffirmer son appui au PNUD et préconise son renforcement au niveau local pour augmenter, au niveau mondial, sa capacité de participer à la détermination, à l'évaluation et au contrôle des activités opérationnelles visant au développement.

325. Mon gouvernement est fortement préoccupé des problèmes découlant de la pollution constante de l'atmosphère, des fleuves et des mers, de la diminution de la capacité productive des terres cultivables qui entraîne, à son tour, la diminution des possibilités de survie des générations futures. Pour cette raison, mon gouvernement appuie les programmes du Programme des Nations Unies pour

²⁰ Empresa Marítima Multinacional del Caribe.

l'environnement [PNUE] et se montre tout disposé à coopérer dans la recherche de formules et l'application de mesures assurant les conditions nécessaires pour la préservation du patrimoine commun de l'humanité. Réaffirmant notre appui aux programmes du PNUE, c'est avec une grande reconnaissance que mon gouvernement s'est associé à la Journée mondiale de l'environnement, qui est célébrée par les Nations Unies le 5 juin de chaque année.

326. La pollution de l'environnement est un problème qui doit être résolu au niveau mondial, ainsi que le prévoit le système mondial de contrôle de l'environnement. Une coordination régionale pourrait produire des résultats particulièrement féconds dans les domaines de la formation et de l'éducation, de l'élaboration de lois nationales sur l'environnement et la bonne répartition des ressources naturelles au niveau régional. A cette fin, il nous semble opportun que le PNUE envisage la convocation de séminaires dans les pays en développement pour examiner les problèmes concernant l'environnement.

327. Mais, plus important encore, il s'agit de tenir compte des différences relatives dans les niveaux de développement. Pour ce faire, il faudrait que les normes et les règles internationales pour la préservation de l'environnement ne soient pas d'un caractère rigide qui puisse affecter de façon négative les efforts tentés par les pays en développement. Comme l'a dit le Président du Nicaragua, le général Anastasio Somoza Debayle, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement :

“Recherchons dans la technique les méthodes pour harmoniser la responsabilité importante qui consiste à protéger l'environnement sans limiter la possibilité des peuples qui, comme le nôtre, se sont engagés dans un processus d'accroissement du bien-être socio-économique de chaque citoyen.”

328. Notre pays s'efforce d'améliorer sa situation actuelle et d'élever sensiblement le niveau de vie de ses habitants, partant du principe que le développement dépend avant tout de notre propre effort. Du point de vue international, nous reconnaissons que la coopération entre pays est un élément important et complémentaire fondé sur une stratégie internationale du développement. Il a été démontré que l'ordre international actuel ne facilite pas la promotion de nos intérêts et contribue, en fait, à accentuer la différence qui existe entre nos pays et les pays industrialisés. Pour cette raison, en parlant d'une stratégie internationale du développement conforme à nos nécessités, nous devons insister sur la nécessité impérative de modifier cet ordre afin

qu'il puisse servir de base à des relations plus équitables entre les pays et à la coopération pour le bien-être commun.

329. Dans cet ordre d'idées, notre pays, comme le reste des pays en développement, a appuyé la décision de la grande majorité de la communauté internationale d'établir un nouvel ordre économique international fondé sur les principes de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], la Déclaration et le Programme d'action adoptés lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] et les accords de la septième session extraordinaire de l'Assemblée, sans préjudice des droits souverains de chaque Etat de choisir son propre système économique qui donne au capital et au travail le stimulant indispensable pour collaborer au bien-être de la communauté.

330. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Deux délégations ont demandé la parole, pour exercer leur droit de réponse. Il s'agit des délégations du Bénin et des Etats-Unis d'Amérique.

331. **M. HOUNGAVOU** (Bénin) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole pour exercer très brièvement, au nom de la délégation de la République populaire du Bénin, mon droit de réponse, à la suite de l'intervention faite hier à cette tribune par le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée [12^e séance]. Je voudrais éviter toute polémique, inutile en la circonstance, avec cet honorable représentant. Il est aisé de comprendre, après avoir écouté le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Bénin, qu'il ne s'agissait pas du tout de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Etat indépendant admis l'année dernière avec la participation active du Bénin à notre organisation, mais bien de la partie annexée par l'Indonésie, c'est-à-dire plus précisément la Nouvelle-Guinée occidentale. D'ailleurs, en reprenant le texte distribué par ma délégation le 29 septembre courant, on remarquera que le Ministre n'a pas utilisé l'expression : Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cela dit, Monsieur le Président, toutes les tentatives pour jeter le trouble dans les esprits sont vaines.

332. **Mme POSTON** (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, la délégation des Etats-Unis a noté avec intérêt les observations du Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay; je voudrais réserver le droit de réponse de ma délégation et l'exercer à une séance ultérieure consacrée à la discussion générale.

La séance est levée à 19 h 35.